



## COMPTE-RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS DE LA SÉANCE PUBLIQUE du 17 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix sept novembre à 18h30

**Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU**  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

**Etaient présents** : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. SUDRES BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEAU, T. SOLIER, A. BLANCHET, H. RICHARD, A. GAUTRAND, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, F. FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, N. CHIOTTI.

**Etaient excusés** : A. DALLE (POUVOIR A N. TUFFERY), I. CAMBEFORT (POUVOIR A P. BARAILLE).

**Etaient absents** :

**Secrétaire de séance** : MONSIEUR NICOLAS LEFEVERE

**Secrétaire auxiliaire de séance** : MADAME KATIA DEWAELE-TIXIER, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES ADJOINTE.



**18h30** – Ouverture de la séance.

### **Monsieur le Maire**

« Bien, Mesdames, Messieurs, je vous invite à vous asseoir pour débiter ce Conseil Municipal. Bien, donc je vais demander à Madame la Directrice Générale Ajointe des Services de faire l'appel. »

Madame DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale des Services Adjointe fait l'appel.

### **Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Donc, je vous propose de procéder à l'élection du Secrétaire de séance, donc Monsieur LEFEVERE, merci donc Monsieur LEFEVERE sera le Secrétaire de séance et désormais nous pouvons passer à l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil. Donc, y a-t-il des remarques sur ce compte-rendu, Madame GAZEL ? »

### **Madame GAZEL**

« Alors, pas vraiment sur le compte-rendu, merci de me donner la parole et bonsoir à tous. C'est sur l'ordre du jour, en fait, que je souhaitai vous poser une question, en fait je suis très surprise qu'on n'ait pas été convoqué à un Conseil Municipal exceptionnel, pardon, extraordinaire avant le 05 novembre, afin de délibérer sur la définition des Territoires de Démocraties Sanitaires comme nous le demandait l'ARS. Toutes les collectivités territoriales de la Région avaient été sollicitées par l'ARS, pour transmettre un avis avant le 05 novembre et bon voilà, je m'étonne qu'on ne l'ait pas fait. Juste un mot peut-être sur ce document et cette demande. Ces Territoires de Démocraties Sanitaires constitueront à l'avenir l'assise géographique des futurs Conseils Territoriaux de Santé. L'ARS propose deux scénarios :

- un découpage à treize territoires qui correspondent aux treize départements ;
- ou à six, qui couplent des départements et dans ce scénario-là nous serions avec l'Hérault.

Et bon voilà, non seulement il me semble que les élus, que nous sommes, auraient souhaités pouvoir débiter de cette question importante, la santé c'est un sujet trop important pour qu'on puisse être privé de ce débat-là et il me semble surtout que c'est un très mauvais signal envoyé à l'ARS. Nous sommes sollicités pour co-construire l'organisation de la santé sur notre territoire et nous ne répondons pas, au vue de la situation de notre Hôpital, ce sujet doit être la priorité de toutes vos priorités. A votre arrivée aux affaires, vous aviez mis six mois à comprendre qu'il est important de présider

le Conseil de Surveillance de l'Hôpital. En mars dernier, vous n'avez pas candidaté pour siéger à la Fédération Hospitalière de France, où l'Hôpital de Millau est complètement absent, alors que celui de Saint-Affrique y est présent dans les trois collèges : élus, médecins et directeurs. Donc voilà, Monsieur le Maire, il me semble que là on doit tous faire front ensemble pour sauver notre Hôpital. Il ne suffira pas de mettre quelques banderoles quand reviendront les menaces, c'est un travail acharné et quotidien que nous attendons de vous, en participant aux réunions de l'ARS, en impulsant de nouveaux projets, en construisant avec nos voisins de Saint-Affrique. Je suis certaine que nous sommes tous ici convaincus et tous convaincus qu'il faut qu'on travaille ensemble et moi la première. Donc, nous attendons de vous, que vous défendiez vraiment cet Hôpital par tous les moyens possibles, parce que c'est votre fonction en tant que Maire et en tant que Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital. Donc, pouvez-vous nous expliquer juste votre choix de ne pas avoir délibéré à la demande de l'ARS ? Merci. »

### **Monsieur le Maire**

« D'abord, Madame GAZEL, je vois que ce Conseil Municipal commence sur les chapeaux de roues.

Le premier point, d'abord je trouve la méthode un peu particulière, si vous aviez eu ce genre de questions à poser, de prendre de façon comme-ça un peu sournoise la parole en début de Conseil, alors qu'il y a un moment qui est consacré à ce type d'interventions, qui s'appelle les questions diverses et ce que vous venez de relater me semble relever des questions diverses. Ceci dit, je ne me déroberai pas et ce sera avec un grand plaisir que je vous répondrai :

- d'abord sur la position effectivement du découpage donc du territoire, vous l'avez fort justement évoqué, il y avait deux options, soit rester sur des territoires départementaux, soit être associé à des, on va dire, des binômes. En ce qui nous concerne l'association avec l'Hérault. Donc, de mémoire, alors vous voyez, j'aurai pu avoir des informations plus précises si vous aviez posé une question écrite, il ne me semble pas que la délibération ait été un acte obligatoire. S'il n'y avait pas de remarque négative dans le délai, donc qui était concerné, le découpage sur l'association, en ce qui me concerne avec l'Hérault était réputé adopté. Je considère et lorsque j'ai eu connaissance aussi, j'ai considéré que le fait que nous soyons d'ores et déjà rattaché au Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier et que le GHT qui était mis en place était essentiellement organisé, bien évidemment entre les Hôpitaux de l'Hérault et deux Hôpitaux du Sud Aveyron, donc Millau et Rodez, il me semblait, Saint-Affrique, pardon, il me semblait particulièrement pertinent d'évoquer le territoire à deux départements, l'Hérault et l'Aveyron, voilà ;

- en ce qui concerne, la tirade que vous venez de faire sur le soutien au Centre Hospitalier, je trouve que vous faites une déclaration politique, c'est le lieu, c'est votre rôle donc je vous fais grâce de cette intervention. Il se trouve que nous étions encore pas plus tard qu'aujourd'hui en Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier avec Monsieur NIEL et j'ai une nouvelle fois pu constater ce que j'ai évoqué clairement donc en séance du Conseil de Surveillance, tout le travail qui a été mené depuis trois ans et notamment depuis l'arrivée de la nouvelle direction, quand je dis nouvelle direction c'est direction, je dirai, bipolaire, à la fois de la part du Directeur Général du Centre Hospitalier, donc Thomas LE LUDEC du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier et Madame Fatima BOUZAOUZA, qui est donc désormais depuis quelques mois la Directrice Déléguée du Centre Hospitalier de Millau. Je ne passe pas une semaine sans avoir des contacts directs avec Madame BOUZAOUZA sur l'avancé de plusieurs chantiers que nous avons mis en œuvre et pardonnez-moi Madame GAZEL, je ne vous appelle pas tous les quatre matins pour vous dire ce que je fais, les chantiers que nous avons mis en œuvre sur le Centre Hospitalier qui sont de plusieurs domaines :

- premier domaine, un grand chantier concernant la façon de fonctionner du Centre Hospitalier et j'emploie volontairement ces termes-là, « façon de fonctionner du Centre Hospitalier », c'est-à-dire le mode d'organisation et de fonctionnement du Centre Hospitalier, qui est aujourd'hui à l'étude à travers des groupes de travail auxquels participent de façon régulière, assidue et en grand nombre, à la fois l'ensemble du personnel, quand je dis l'ensemble du personnel, c'est toutes catégories de personnels concernés, c'est-à-dire le personnel médical, le personnel paramédical, le personnel administratif et le personnel technique, qui travaillent sur des sujets tout aussi divers que la souffrance au travail de la part du personnel, les raisons de la souffrance au travail du personnel, l'organisation des services, qu'est-ce qui pourrait être amélioré dans l'organisation des services et toutes ces réflexions sont le fruit d'une étude qui a été menée par un Cabinet Spécialisé à la demande du CHSCT et des organisations syndicales. Donc, ce travail a été fait, l'audit a été fait et aujourd'hui cet audit a débouché et débouche sur ces comités de réflexion et ce comité de pilotage. Et des choses dans le fonctionnement quotidien du Centre Hospitalier ont d'ores et déjà fonctionné et aujourd'hui ce qui a déjà été validé par le Conseil de Surveillance cet après-midi, qui est en fait le guide méthodologique donc pour améliorer les choses a été écrit, je dirai, à plusieurs mains, dont la direction, les syndicats et le personnel, pour vous montrer l'implication du personnel. C'est une situation, pardonnez-moi de vous le dire Madame GAZEL, que je n'avais pas trouvée quand je suis arrivé à la tête du Conseil de Surveillance, malgré votre jeu de mots sur les six mois, votre allusion sur les six mois, dès notre arrivée aux affaires et dès l'instant où j'ai donc immédiatement présidé le Conseil de Surveillance. J'ai trouvé une situation sociale qui était particulièrement tendue. Un personnel et des représentants syndicaux qui sont immédiatement venus nous voir pour nous dire ça ne se passait pas bien, il faut qu'on revienne sur les choses, donc je considère qu'à aujourd'hui la situation telle que nous la vivons aujourd'hui n'a strictement rien à voir avec celle que j'ai connue en 2014 ;

- deuxième point de travail et de réflexion, quand vous parliez, vous disiez, vous faisiez allusion aux banderoles de soutien à la Maternité, plusieurs éléments à apporter à votre connaissance, d'abord vous dire que le travail avec le Centre Hospitalier de Saint-Affrique avance et avance bien et très honnêtement aujourd'hui nous sommes dans des situations de prè collaborations à la fois sur la formation du personnel, sur les équipes médicales, sur les staffs techniques, sur des gardes partagées avec la Maternité du Centre Hospitalier de Saint-Affrique, que j'aurai eu très honnêtement du mal à imaginer il y a encore quelques mois et je me félicitais de la façon dont ce travail a avancé, nous ne sommes pas sortis du tunnel, mais en tout cas on en voit le bout et pour vous montrer l'investissement de la collectivité, Madame GAZEL, dans le soutien au Centre Hospitalier et pour vous montrer que nos mots de soutien au Centre Hospitalier, nos mots de soutien à la Maternité ne restent pas vains, j'ai demandé à Bernard NIEL et à Daniel DIAZ, ici présents d'étudier la faisabilité et la capacité de la Ville à investir directement et vous savez que ça n'est pas de notre compétence, Madame GAZEL, directement sur des travaux qui vont être entrepris dans les chambres de Maternité pour faire en sorte que ces chambres de Maternité soient équipées de douche individuelle, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et ce qui est en matière, ce qu'on appelle l'accueil hôtelier du Centre Hospitalier, une grosse carence qu'il faut qu'effectivement, nous avons des parturientes qui vont accoucher ailleurs parce qu'elles ne trouvent pas dans les chambres du Centre Hospitalier les conditions d'accueil sanitaires nécessaires qu'elles estiment. Nous mettrons très vraisemblablement en 2017, nous vous le proposerons dans le courant de l'année à hauteur de 100 000 € d'investissement sur les chambres de la Maternité du Centre Hospitalier et vraisemblablement 100 000 € d'investissement en 2018 pour la deuxième tranche de travail sur les chambres de la Maternité du Centre Hospitalier. Donc, quand vous me dites, Madame GAZEL : « Il ne suffit pas de mettre des banderoles sur le Mandarous ». Vous voyez que je suis bien au-delà des banderoles du Mandarous, puisque je suis entrain de demander à mes services de mettre en application un investissement sans précédent de la part de la ville de Millau, sur des domaines de compétences qui ne sont initialement pas les nôtres. Donc, il va falloir maintenant et c'est tout l'enjeu du travail mené par Bernard NIEL et Daniel DIAZ, trouver les moyens, on va dire, légaux de pouvoir intervenir, parce que je n'accepterai pas ou je ne comprendrai pas qu'à un moment donné, une quelconque autorité vienne me dire : « Monsieur le Maire, vous n'avez pas le droit de faire ça ! » Parce que c'est le moyen pour nous de montrer financièrement l'investissement que nous mettons dans le Centre Hospitalier ;

- et puis troisième élément quand même, excusez-moi du peu, et nous l'avons encore abordé cet après-midi, c'est l'avancé conséquence de la Maison de Retraite et de l'EHPAD. Je ne vais pas revenir sur l'état du dossier que j'ai trouvé quand je suis arrivé, aujourd'hui les choses sont lancées. Nous avons hier encore une réunion avec l'ARS et le Conseil Départemental pour définitivement acter le plan de financement donc de cet EHPAD et aujourd'hui là-aussi chose..., du jamais vu, jamais initié, jamais fait et là-aussi j'ai demandé à Bernard NIEL et à Daniel DIAZ de regarder de quelle façon, par l'intermédiaire d'une subvention exceptionnelle au CCAS, nous pourrions intervenir auprès des familles qui ont des résidents aujourd'hui dans la Maison de Retraite de l'Ayrolle et de Saint Michel, pour voir comment la Collectivité pourrait les aider à absorber une augmentation du coût journée nécessaire et je dirai, fondamentale pour l'engagement du chantier, de façon à ce que la Collectivité puisse venir en aide aujourd'hui à ces personnes qui sont déjà dans les Maisons de Retraite qui ont donc contractualisé, si je puis dire, un prix journée qui va être probablement..., j'aurai au terme, enfin dans le cadre de l'année 2017, puisque c'est le plan de financement validé par les organismes de tutelles qui veut ça, et nous allons voir comment nous Collectivité, nous allons pouvoir socialement aider les Millavoises et les Millavois, qui sont aujourd'hui dans ces Maisons de Retraite, pour ne pas répercuter sur eux l'augmentation du prix journée, pour quelque chose qu'ils n'ont pas contractualisé, donc vous voyez, Madame GAZEL, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ces sujets, mais vous venez de nous donner une excellente tribune pour montrer tout l'investissement que la Commune fait au-delà de ses domaines de compétence. Je vous en prie au point où nous en sommes, Madame GAZEL. »

**Madame GAZEL**

« Merci. Juste donc dire que tout va bien alors, l'Hôpital est sauvé ! »

**Monsieur le Maire**

« Non, ne me faites pas dire ce que j'ai dit, Madame GAZEL... »

**Madame GAZEL**

« Ben écoutez, vous sortez sur des salves d'applaudissements... »

**Monsieur le Maire**

« Non, attendez, laissez-moi revenir là-dessus... »

**Madame GAZEL**

« Juste, je termine mon propos... »

**Monsieur le Maire**

« J'ai trop le souvenir, Madame GAZEL, de quelqu'un qui était à ma place il y a quelques années et qui disait partout que l'Hôpital était sauvé, donc je ne permettrai jamais de dire que l'Hôpital est sauvé, tant que nous n'aurons pas la certitude :

- un, que le plan..., le contrat de performance a avancé ;

- que deux, nous aurons réussi à résorber les 5,7 millions d'euros de déficit que nous avons annuellement sur le Centre Hospitalier ;
- que nous aurons pu commencer à repayer les cotisations sociales sur lesquelles nous avons plus de 21 millions d'euros de retard ;
- et que la Maternité sera définitivement sauvée.

Donc là, Madame GAZEL, je vous le garantis avec un grand sourire, je vous dirai : « Oui, nous avons tout sauvé ! » Aujourd'hui, ce que je vous dis c'est : « Il y a une situation sur laquelle nous sommes entrain de travailler ». Je vous l'ai dit tout à l'heure, nous ne sommes pas sortis du tunnel, mais je considère que nous sommes sur la bonne voie.

Donc, je vous propose de passer à l'ordre du jour et voter ce que nous n'avons pas fait le compte-rendu du précédent Conseil, donc au-delà de cette remarque, y a-t-il des réflexions sur ce compte-rendu, si ce n'est pas le cas, je mets le compte-rendu aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le compte-rendu est donc approuvé. »

### **Le compte-rendu est approuvé**

#### **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :**

#### **01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération

#### **A la lecture de la décision n° 146**

##### **Monsieur le Maire**

« C'est un sujet sur lequel nous avons déjà eu à parler, concernant l'interpellation par la Police Municipale avec un véhicule suite au Technival de cet été. »

Monsieur le Maire reprend la lecture de la délibération

#### **A la lecture de la décision n°151**

##### **Monsieur le Maire**

« Et là-aussi, puisque vous m'avez poussé un peu dans mes retranchements, j'ai l'occasion de vous dire que là-aussi, nous travaillons avec Bernard NIEL, au titre du social sur une relocalisation de la Banque Alimentaire, ce qui est attendu depuis des années et des années, nous sommes entrain d'y travailler avec Monsieur NIEL et là pour le coup, je peux vous dire, que ce sera fait. »

Monsieur le Maire reprend la lecture de la délibération

#### **A la lecture de la décision n°154**

##### **Monsieur le Maire**

« Information, je vois que Monsieur DURAND était impatient de l'explication, c'est un vieux dossier sur l'occupation par un locataire de l'ancienne maison, qui était dévolue au Directeur Général des Services à l'époque et il y a un contentieux qui dure depuis un certain nombre d'années, donc appel après appel. »

Monsieur le Maire reprend la lecture de la délibération

#### **A la lecture de la décision n°158**

##### **Monsieur le Maire**

« Alors là, il s'agit de la phase de diagnostic et de maîtrise d'œuvre, vous savez que l'Hôtel de Tauriac est adossé donc au Beffroi, qui est classé Monument Historique et donc de fait nous devons passer par un Architecte du Patrimoine, c'est la raison pour laquelle ce marché donc de diagnostic a été donc attribué à Monsieur Frédéric FIORE, donc architecte du patrimoine de Montpellier, pour un montant de marché de 24 047,93 € TTC. »

Monsieur le Maire reprend la lecture de la délibération



## **A la lecture de la décision n°159**

### **Monsieur le Maire**

« J'attire votre attention sur la localisation de l'ensemble des entreprises qui ont été retenues pour ce marché. »

Monsieur le Maire reprend la lecture de la délibération

### ***Le Conseil Municipal prend acte***

### **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :**

#### **02. "Désignation des représentants à la Commission d'Ouverture des Plis pour les délégations de services publics"**

« Je vous propose donc de passer à la délibération N° 2, qui concerne la désignation des représentants à la Commission d'Ouverture des Plis pour les Délégations de Services Publics de l'eau et de l'assainissement, voilà. C'est un complément de titre que je vous donne puisque nous avons déjà délibéré pour les Commissions d'Ouverture des Plis pour les Délégations des Services Publics, là il s'agit d'une commission spécifique concernant les services publics de l'eau et de l'assainissement. Donc, il convient de procéder à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel des représentants de la Ville à la Commission d'Ouverture des Plis pour les Délégations de Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement avec voix délibératives, soit cinq titulaires et cinq suppléants donc en ce qui concerne le groupe majoritaire :

- le vice-président est donc Monsieur Richard FAYET ;

et nous proposons sur les représentants titulaires :

- Monsieur Nicolas LEFEVERE ;

- Monsieur DIAZ ;

- Monsieur NAYRAC ;

- Madame PLATET ;

et pour les représentants suppléants :

- Monsieur CONDOMINES ;

- Monsieur NIEL ;

- Madame LACAN ;

- Monsieur SOULIE.

Donc, nous avons sollicité les groupes d'opposition pour nous désigner les représentants, donc je suis à votre écoute.

Monsieur ALIBERT ? »

### **Monsieur ALIBERT**

« Excusez-moi, je vais prendre la parole, ça va être un peu long. Après un audit sévère de la DSP qui nous liait à VEOLIA, nous avons fait le constat que cette entreprise faisait beaucoup de gras sur notre dos. Nous avons fait en sorte d'en finir rapidement et de négocier une fin de contrat au 31/12/2017 et ce concomitamment avec Saint-Affrique. En effet, à coup d'avenants, on en était à douze, les frais divers avaient explosé, notamment les frais de siège et les trop perçus étaient assez importants et leurs méthodes de calcul assez opaques. La sortie de DSP étant actée, la réflexion était engagée sur le devenir du service de l'eau et de l'assainissement et plusieurs pistes étaient évoquées avec pour principal objectif, rendre à la population, ce bien commun qui est l'eau et de ne pas revenir à une solution de marchandisation de ce service, c'était pour nous un choix politique et de société avant tout. Plusieurs pistes étaient évoquées, régie directe, mais toujours avec le politique qui tient les décisions. En nous associant avec Saint-Affrique, nous pouvions atteindre le seuil symbolique des 10 000 abonnés, qui est aussi le seuil de rentabilité pour un service efficace, de plus d'autres Communes environnantes s'étaient montrées intéressées. La Loi NOTRe donne la compétence de l'eau aux Communautés de Communes à partir de 2018, quelque chose d'intéressant aurait pu être fait aussi dans ce cadre. Vous faites un autre choix qui n'est pas le nôtre, vous décidez après études, ce serait intéressant de connaître cette étude : Quel Cabinet l'a réalisée ? Ou alors, est-ce entre vous que vous l'avez faite ? De nos jours, beaucoup de Communes reviennent à la municipalisation du service de l'eau et de l'assainissement ; Paris, Bordeaux, pour les plus importantes, d'autres de notre taille aussi ont fait ce choix. Vous lancez une DSP, des entreprises, du même genre que celle qui finit son contrat, vont candidater, mais se sont des entreprises marchandes avec des frais de siège énormes et des actionnaires qu'il faut rémunérer. Ce choix n'est pas le nôtre, nous estimons que vous ratez une belle occasion, nous ne participerons pas à cette commission, car nous ne voulons pas être complice de votre choix et nous ne participerons pas non plus au vote désignant les délégués de cette commission. »



### **Monsieur le Maire**

« Merci. Je laisse la parole à Monsieur LEFEVERE pour répondre sur ce point. »

### **Monsieur LEFEVERE**

« Oui, alors Monsieur ALIBERT, comme vous l'avez dit votre intervention est politique pour revenir, une fois de plus, pour revenir sur vos termes, vous parlez d'un audit sévère. Audit sévère, il se trouve que quand nous sommes arrivés aux affaires, comme beaucoup de dossiers que vous annonciez avoir laissés dans les cartons, on a trouvé beaucoup de vide, ou alors les cartons étaient partis, ou alors tout simplement les armoires avaient été vidées. En tout et pour tout d'audit sévère, on a trouvé un étude qui avait été réalisée par un Cabinet d'Avocats Lyonnais, qui avait présidé à la négociation, la renégociation, la dernière renégociation du dit contrat et qui avait permis d'introduire la tarification sociale et qui avait permis surtout d'aligner la date du contrat Millavois à celle du contrat de Saint-Affrique. Mais aucun audit technique, aucun cabinet d'audit technique n'avait travaillé sur le sujet, c'était uniquement une renégociation juridique, donc d'un audit sévère, je pense que c'est plutôt vous qui l'avez fait, entre vous comme vous nous avez si bien dit à notre égard, mais néanmoins je peux vous dire que c'est le Cabinet ANTEA qui a travaillé sur le sujet avec nous, donc là cette fois-ci dans le cadre d'un audit, pour lequel il avait été missionné et qui nous accompagne dans le cadre de la renégociation. Vous pouvez dire qu'aujourd'hui, il y a des grandes Communes qui ont fait le choix de la Régie, c'est vrai, sachez qu'en ce qui concerne le Sud Aveyron, le seuil d'abonnés est plutôt à 15 000 qu'à 10 000, donc même en intégrant le Saint-Africain, c'était inenvisageable, dans des Villes de notre taille. On peut aujourd'hui aller chercher d'autres exemples, alors vous en trouverez en régie, je pourrai vous en trouver au moins autant en DSP, mais le sujet n'est pas là, encore une fois, votre intervention, elle est politique, c'est un choix, bon c'était votre idée, votre envie et je la respecte. Aujourd'hui, sachez que ce n'est pas la direction que prend Saint-Affrique, que la commune de Rodez, enfin l'agglomération de Rodez a renouvelé sa DSP et la confiance qu'elle portait dans les prestataires qui gèrent notamment son contrat d'assainissement. La volonté politique qui est la nôtre, elle est simple, c'est qu'aujourd'hui on a ni les moyens financiers, ni les compétences en interne, on va dire, les capacités à intégrer au vu des enjeux techniques et des enjeux environnementaux qui sont les nôtres, réintégrer ces services, donc sur les premiers chiffres qui sont les nôtres, on a quand même en fonction des besoins, qui vont être ceux des Millavois. On s'oriente sur les prochaines années à 25 millions d'euros d'investissement nécessaires pour le patrimoine souterrain et le patrimoine bâti, pour à la fois de la remise en état, mais aussi du développement, je ne parle que de Millau. Alors, je vous fais grâce et Monsieur DIAZ en parlera tout à l'heure de l'ensemble des contraintes financières qui sont celles des Collectivités Territoriales et celle de la ville de Millau aujourd'hui. Mais sachez bien qu'entre la réintégration d'une quinzaine d'agents compétents techniques pour intégrer uniquement le contrat de Millau, plus envisager 25 millions d'euros d'investissement. Aujourd'hui, il est clair qu'on n'en a pas les moyens. En France, il existe des entreprises qui savent faire, des entreprises qui sont compétentes et aujourd'hui, la volonté qui est la nôtre c'est de faire confiance à des entreprises qui sont compétentes qui savent faire, ce qui n'empêche pas de revoir les différents griefs qu'on peut légitimement avoir à l'encontre du délégataire actuel, parce que les éléments que vous avez pointés du doigt, nous les avons aussi pointés du doigt. Sachez que début décembre, nous aurons une réunion avec le délégataire pour envisager l'ensemble des exigences que nous attendons d'eux d'ici la fin du contrat, qui feront l'objet également d'une discussion, ou alors d'une négociation, ce sera nos exigences. Donc des négociations, je pense qu'il n'y en aura pas trop ! Mais, qui sera le préalable à la future ouverture de la négociation, donc ces éléments-là on les a bien évidemment également pointés du doigt et ils feront parti d'un ensemble d'éléments qui feront parti du cahier des charges de la prochaine discussion, parce qu'on a besoin de plus de clarté. On a besoin de plus de transparence pour expliquer le prix de l'eau aux Millavois. Prix de l'eau qui fera aussi parti d'un élément important dans le cadre de la future négociation du prix de l'eau. Alors, au-delà de toute considération idéologique, je pense qu'on peut très bien avoir un délégataire en qui on a confiance, sans pour autant avoir une confiance aveugle et les yeux fermés, que ce bien commun il restera le nôtre, parce que je vous rappelle que même dans le cadre d'un contrat d'affermage, nous restons propriétaire de la matière et du bâti et que ce n'est pas à un moment parce qu'on fait confiance à quelqu'un, que ça doit nous exonérer de tout contrôle. Alors, moi ce que je regrette, vous disiez qu'on a raté une belle occasion de ne pas envisager la future grande régie de l'eau à l'échelle de la grande agglomération du Sud Aveyron, moi je trouve que démocratiquement c'est vous qui ratez une belle occasion, une belle occasion de siéger parce que je trouve ça dommage pour la population Millavoise, que quand on fait parti d'un Conseil comme le Conseil Municipal, qu'on refuse de participer à une décision aussi importante que celle du choix de l'eau et de l'assainissement de l'avenir des Millavois, donc refuser de siéger pour moi c'est un déni de démocratie, vous ne respectez pas les voix de ceux qui vous ont mis à cette place-là. Alors, c'est votre choix, moi je n'ai même pas à discuter ce choix, vous en avez le droit, mais je le regrette, parce que démocratiquement il me semblait important que vous soyez représentés et que vous puissiez apporter, poser les questions, apporter peut-être une compétence et puis à un moment exprimer toute cette volonté que vous aviez, qui est une volonté différente de la nôtre. Mais pouvoir l'exprimer aussi dans ces cas-là, pour moi c'est une posture, c'est une posture idéologique, alors peut-être démagogique ou peut-être un petit peu hypocrite et je le regrette, donc pour moi c'est un vrai déni de démocratie, mais vous savez ce que disait La Rochefoucauld de l'hypocrisie, « C'est l'hommage que rend le vice à la vertu ». »

### **Madame GAZEL**

« C'est vrai que quand on a.... »

**Monsieur le Maire**

« Bien, nous allons interrompre pour donner la parole à Monsieur ALIBERT. Merci, Monsieur LEFEVERE. »

**Monsieur ALIBERT**

« Je veux dire, le choix vous l'avez fait ! Vous nous dites qu'on ne veut pas participer à un choix. Le choix de la DSP vous l'avez fait. Vous nous proposez de participer au choix du délégataire et c'est à ça qu'on ne veut pas venir, c'est à ça qu'on ne veut pas participer au choix du délégataire. Le choix vous l'avez fait ! »

**Monsieur LEFEVERE**

« Mais encore une fois, c'est votre choix de ne pas participer... »

**Monsieur le Maire**

« S'il vous plaît ! Je rappelle pour tout le monde que c'est moi qui donne la parole. Donc, la parole est à Monsieur FABRE, ensuite Monsieur RAMONDENC, qui manifestement souhaite l'avoir et puis après nous passerons au vote de la délibération. Donc, Monsieur FABRE ? »

**Monsieur FABRE**

« Monsieur LEFEVERE, vous êtes la parfaite illustration de la « Trumpisation » des esprits, plus c'est gros... »

**Monsieur le Maire**

« Vous allez me faire regretter de vous avoir donné la parole, Monsieur... »

**Monsieur FABRE**

« Ne me coupez pas le micro, quand même ! Plus c'est gros, plus ça passe ! C'est-à-dire qu'en gros, si je résume votre triste propos : « On vous aurait laissé des cartons vides, on aurait piqué..., on serait parti en courant avec les cartons, après l'élection, des dossiers vides ! » Et vous heureusement vous êtes arrivé, Monsieur LEFEVERE, Monsieur le sémillant LEFEVERE, et grâce à vous, parce que vous faites confiance aux grandes sociétés privées qui gèrent l'eau, vous allez tout changer. En réalité, Monsieur GODFRAIN avait fait confiance à VEOLIA et quand on est arrivé aux affaires, VEOLIA prenait 200 000 € de trop aux Millavois, chaque année. On a remédié à cette situation, plus que ça même. »

**Monsieur ALIBERT**

« Un million quatre. »

**Madame GAZEL**

« Oui, mais par an. »

**Monsieur FABRE**

« Par an, donc 200 000 €, voilà où allait la confiance. Bien, on a remédié à cette situation et on a travaillé longuement avec Saint-Affrique et quand vous dites, Monsieur LEFEVERE, que le seuil de 10 000 habitants est insuffisant, vous savez parfaitement que c'est faux... »

**Monsieur ?????**

« Ce n'est pas 10 000 habitants, c'est 10 000 compteurs. »

**Monsieur FABRE**

« Oui, c'est bon, bref ! 10 000 compteurs, vous savez parfaitement aussi que c'est faux et quand vous dites que les propos avec un petit air, avec un petit sourire, que oui c'est un projet politique que de refuser cette marchandisation de l'eau et ce débat devrait justement dépasser des petits propos politiques, parce que franchement, je trouve ça assez bas de votre part de placer le débat à ce niveau... »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur FABRE, je vais vous inviter à... »

**Monsieur FABRE**

« Non, parce que le sujet est... »

**Monsieur le Maire**

« ??? le micro, Monsieur FABRE. »

**Monsieur FABRE**

« Quand on prend la parole ici en Conseil Municipal, tous les propos évidemment sont politiques, d'ailleurs vous l'avez vous même reconnu, vous avez quand même fini par avouer que votre choix était un choix politique, donc clairement Monsieur LEFEVERE, vous faites un choix politique, vous faites confiance à une entreprise privée pour gérer l'eau. Nous refusons ce choix et alors arrêtez avec votre débat sur le déni de démocratie, parce que Monsieur le grand démocrate LEFEVERE, votre étude on en n'a toujours pas eu connaissance, donc si vous étiez réellement démocrate sur ce sujet, je pense que les Millavois méritent la plus grande transparence. »

**Monsieur le Maire**

« Merci, Monsieur FABRE, ça faisait longtemps qu'on vous avait pas vu dans une forme pareille, Monsieur FABRE, ça fait plaisir, Monsieur FABRE, vous nous aviez tellement manqué que..., »

**Monsieur FABRE**

« ?????????? »



**Monsieur le Maire**

« Alors là, ne partons pas sur ce sujet, parce que..., bon. Monsieur RAMONDENC ? »

**Monsieur RAMONDENC**

« Donc, bonsoir à tout le monde. Satisfaction de voir que peut-être l'idée de la grande agglomération fait son chemin dans le Sud Aveyron, ça c'est bien. Moi, je pense qu'on en avait parlé pendant les municipales de 2014 et c'est bien, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur RAMONDENC, on l'a fait au moins sur le plan sanitaire. »

**Monsieur RAMONDENC**

« C'est déjà pas mal ! »

**Madame GAZEL**

« Avec Montpellier ! »

**Monsieur RAMONDENC**

« Donc, en écoutant les uns et les autres, bien sûr vous avez des arguments. Les anciens qui ont été aux affaires et les nouveaux qui y sont. Nous nous restons un peu neutres, ceci dit nous sommes élus, élus de la population Millavoise et notre choix est bien sûr d'être présent dans cette commission, bien sûr pour faire entendre notre voix aussi. Donner des idées pourquoi pas ? Sûrement ! Et puis, pourquoi pas, s'opposer aussi, si jamais les choses ne nous conviennent pas, donc voilà en toute sérénité et toute transparence. Donc, nous présenterons en tant que suppléante : Pascale BARAILLE et titulaire : Philippe RAMONDENC. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Monsieur LEFEVERE, pour la dernière intervention sur ce sujet. »

**Monsieur LEFEVERE**

« Oui. Bon pour répondre à Monsieur FABRE, sachez que le choix de VEOLIA, il a été fait bien avant qu'arrive Monsieur Jacques GODFRAIN à la Mairie, puisque ça date de 1972. Mais vous aussi vous l'avez prolongé, je vous rappelle, justement au moment où vous l'avez prorogé pour le négociateur, si vraiment vous n'étiez pas content de VEOLIA, vous pouviez très bien le sortir, vous le pouviez. Ce n'est pas le choix que vous avez fait, vous avez renouvelé votre confiance à une entreprise, le grand capital a qui aujourd'hui, vous reprochez d'empocher des centaines de milliers d'euros au détriment des Millavois. Mais, vous les avez prorogé quand même, vous leur avez renouvelé votre confiance, donc bon, mais c'est bien, je vous conforte devant vos contradictions. Je maintiens que le seuil critique est à 15 000 compteurs pour le Sud Aveyron. Qu'aujourd'hui, on en est loin et pour les études, bon malheureusement peut-être que vous n'étiez pas là, mais ce débat-là avait déjà eu lieu et on avait déjà eu cette présentation lors d'un précédent rapport sur la qualité de l'eau et des services et cette discussion, celle qu'on a aujourd'hui à nouveau, avait déjà eu lieu dans le passé. »

**Monsieur le Maire**

« Bien, merci. Donc pour conclure cette délibération, je rappelle donc la liste présentée, donc avec les représentants titulaires :

- Messieurs LEFEVERE, DIAZ, NAYRAC, Madame PLATET et Monsieur RAMONDENC ;

et pour les représentants suppléants :

- Messieurs CONDOMINES, NIEL, Madame LACAN, Monsieur SOULIE et Madame BARAILLE.

Donc, je mets la composition de ces listes aux voix. Ah ! Il faut faire..., c'est obligatoirement, d'accord ! Donc, nous allons voter à l'urne. »

**Monsieur LEFEVERE**

« Monsieur le Maire, j'ai une question, juste avant le vote. Est-ce qu'on pourrait consigner le fait qu'on demande à la Commission de pouvoir se réunir en fonction des disponibilités de chacun, je pense à Philippe, parce que ça me paraît important qu'il puisse y siéger. »

**Madame ?????**

« Il y a aussi des suppléants ! »

**Monsieur LEFEVERE**

« Non, mais il y a aussi des suppléants, non mais ce que je veux dire c'est que pour pouvoir..., que la commission puisse être réunie et que tout le monde soit là, quoi ! »

**Monsieur le Maire**

« Je vous remercie, ce sera porté au procès verbal. »

**Monsieur RAMONDENC**

« N'oubliez pas comme suppléant aussi... »

**Monsieur ALIBERT**

« Comme ça a été fait pour le Pôle Petite Enfance ! »

**Monsieur le Maire**

« Bien, je vais vous donner le résultat, donc petite précaution préalable, que nous soyons bien d'accord pour le comprendre, le groupe ne prend pas part au vote. On ne considère pas ça comme abstention. Le groupe ne prend pas part au vote, on est bien d'accord, Madame... Bon, donc il y avait quoi qu'il en soit 35 inscrits, donc le Conseil Municipal et il y a eu 29 votants. Ont obtenu 27 voix, donc la totalité des candidats à la fois titulaires et suppléants, 27 voix. Il y a eu un bulletin nul et il y a 2 voix qui ont été rajoutées donc une voix pour Monsieur FABRE, vu ça démonstration remarquable, il a eu une voix, on ne sait pas qui a voté pour vous, mais vous avez convaincu quelqu'un Monsieur FABRE, c'est extraordinaire et une voix pour Monsieur SOLIER. Je ne sais pas, est-ce que c'est parce que vous êtes en vis-à-vis. Je ne sais pas. Voilà, peut-être. Alors c'était pour compenser. Donc félicitations à Monsieur FABRE et à Monsieur SOLIER. Bon, voilà. Merci Beaucoup. »

**Adoptée par : 27 voix pour  
2 nuls**

*(le groupe socialiste ne prend pas part au vote)*

### **Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 03 :**

#### **3. "Stationnement de voirie – tarif résidentiel : modification tarifaire"**

« Oui, la délibération donc n° 3 concerne une particularité des stationnements sur voirie et tarif résidentiel, ça fait suite aux difficultés qu'ont les résidents du centre ville à trouver une place de stationnement. Alors bien évidemment il ne s'agit pas de leur donner la garantie qu'ils pouvaient stationner devant chez eux, mais au moins pouvoir stationner à proximité de leur lieu de résidence.

Donc, il vous est proposé, vous avez au dos de la délibération, une carte délimitée par des boulevards, avec la zone qui est comprise entre ces boulevards, qui sont les zones des habitants concernés par cette mesure, de pouvoir bénéficier en zone verte, bien évidemment, uniquement en zone verte d'une tarification qui est à 10 € par mois, au lieu de 20 €, même si Monsieur GINESTE me faisait remarquer très justement que le tarif trimestriel est à 55 € divisé par 3, ça ne fait pas exactement 20, mais bon, 10 € au lieu de 20 € par mois. Alors, c'est valable comme tous les stationnements en zone verte, c'est du 24 heures sur 24, 365 jours par an et avec une limite de deux abonnements par foyer. Et il me semble qu'au sujet de cette délibération, Monsieur GINESTE voulait faire un petit complément d'information. »

#### **Monsieur le Maire**

« Tout à fait, la parole à Monsieur GINESTE. »

#### **Monsieur GINESTE**

« Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Donc, oui, c'était pour dire qu'on voulait effectivement faciliter la vie et inciter les gens à venir en centre ville. Cet abonnement, il est soumis à trois conditions :

- la première, c'était donc de donner une carte grise et un justificatif de domicile au même nom et à la même adresse ;
- donc Monsieur DIAZ a précisé qu'il y avait deux abonnements possibles par foyer ;
- il y a aussi obligation, assez régulièrement, je crois c'est noté toutes les 24 heures d'aller voir au niveau de la voiture, s'il n'y a pas des modifications sur la voirie, des travaux de façon à ce que ça ne gêne pas.

Et donc tout ça, ça a été donc acté par la Commission de Circulation et de Stationnement. Je voulais juste faire un petit commentaire par rapport à cette Commission que j'ai l'honneur de présider, on invite une quinzaine d'intervenants, c'est une réunion qui a lieu à 18 h 30. On invite régulièrement non collègues élus de l'Opposition, Madame GAZEL donc et Monsieur RAMONDENC. Je regrette qu'il n'y ait pas de discussions possibles, ils sont là très, très rarement et donc je regrette vraiment qu'ils ne soient pas là, ça permettrait d'avoir des discussions un peu constructives et je regrette surtout qu'on soit victime de critiques régulières sur les journaux concernant ce qui est souvent délibéré dans la Commission, à savoir la politique du stationnement, la tarification du stationnement, donc voilà, un petit commentaire, c'est la critique qui est aisée des fois, mais l'art qui est difficile. Voilà. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Madame GAZEL ? »

#### **Madame GAZEL**

« Oui, juste une petite réponse, quand même ! Quand on prévoit soit même la date de réunion c'est quand même plus facile d'être présent. On a tous des agendas à gérer, ce n'est pas toujours évident d'être présent au moment où vous vous déterminez la réunion. J'ai été absente aux deux dernières réunions. Je tiens quand même à dire qu'à la Communauté de Communes, sur nombre de Commissions, il n'y a aucun Millavois, si ce n'est les Millavois de l'Opposition. Alors, si vous voulez qu'on sorte les dossiers présences/absences aux Commissions, je pense que vous n'allez pas vous retrouver en force. »

#### **Monsieur le Maire**

« Ça, c'est généralement un dossier que sorte les journalistes à mi-mandat, ce genre de choses. On ne va pas tarder à y arriver. Si on replonge dans les archives, c'est à peu près la régularité. Monsieur FABRE à vous ? »

**Monsieur FABRE**

« Non, par rapport, Monsieur GINESTE, les critiques de la presse concernant l'augmentation des tarifs de stationnement, on est en Conseil Municipal, il y a une Opposition, il faut bien accepter qu'on relaie ce que disent et pensent les Millavois. Je ne pense pas qu'on soit les seuls dans la ville à critiquer votre augmentation des tarifs de stationnement. Tout Millau critique régulièrement, un peu tous les jours, encore cet après-midi chez le coiffeur, j'ai été chez le coiffeur cet après-midi, les gens parlaient, critiquaient... »

**Monsieur le Maire**

« Ça, vous va très bien, Monsieur FABRE ! »

**Monsieur FABRE**

« ... les hausses de tarifs de stationnement, donc Monsieur GINESTE, on n'est pas les seuls, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Mais, en même temps, vous pourriez dire aussi, parce que je pense qu'ils doivent vous le dire aussi, tous ceux qui trouvent qu'effectivement la politique du stationnement avec la politique tarifaire a fait permettre d'avoir un turnover et qu'il est plus facile de trouver à se garer etc..etc... Mais, c'est que nous n'avons pas les mêmes intervenants, pourtant je vais chez le coiffeur aussi, Monsieur FABRE ! Mais, Monsieur FABRE, je suis ravi de vous retrouver !

Nous allons passer aux voix. Oui, pardon ! Monsieur RAMONDENC ?

**Monsieur RAMONDENC**

« Oui, je voulais quand même répondre à Monsieur GINESTE. Donc, je trouve le tacle un peu facile. Si moi, je ne viens pas aux réunions, la seule excuse c'est justement de ne pas m'excuser parce que je ne peux pas venir, donc ça je l'ai oublié. Par contre, chaque réunion à laquelle je peux assister, je me rends avec grand plaisir, donc effectivement je ferai peut-être un peu plus attention. Ceci dit, bon c'est facile ce que vous avez fait là. Voilà ! »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais on va rester sur une touche consensuelle. Il est vrai qu'il n'est pas toujours facile de pouvoir se libérer sur toutes les Commissions, voilà.

Je mets donc cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité, Monsieur GINESTE. Merci Beaucoup.

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 04 :**

**4. "Délégation de service public : rapport annuel d'activité"**

« Oui, alors c'est une délibération qui revient chaque année puisque je vous rappelle que tous ceux qui ont des DSP avec la Ville sont tenus de fournir un rapport, essentiellement d'ailleurs les événements financiers et s'ils le souhaitent des événements importants dans le cadre de la vie de la DSP avant le 1<sup>er</sup> juin. Alors, généralement ils sont toujours en retard, donc cette année ça l'est encore. Donc, vous trouverez en annexe les DSP concernant l'aire de Camping-cars, la Fourrière de Véhicules, le Centre Aquatique, le Cinéma, le Site de recyclage d'inerte, Emma Calvé, le parking Capelle, l'Assainissement et Eau. Ce n'est pas soumis à vote, c'est juste des rapports qui vous sont présentés, bien évidemment si vous avez des questions à poser, je ne suis pas à même à y répondre quand à la vie de la DSP, mais peut-être que des élus autour de la table, s'il y a des points particuliers pourraient répondre. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Donc, y a-t-il des demandes de renseignements ou des questions sur cette délibération ? Donc, il suffit de prendre acte de ces rapports. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

## **Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 05 :**

### **5. "Budget principal : Admission en non valeur"**

« Oui, donc c'est un élément qu'on a déjà évoqué les admissions en non valeur, donc je vous rappelle en fait que ce sont des créances que la Ville n'arrive pas à recouvrer, qui sont transmises au Trésor, qui se charge du recouvrement et à un moment si le trésor, s'il n'arrive plus à recouvrer le fonds, il dit : « Ben, voilà les créances que vous avez sur des tiers que je ne suis pas à même de récupérer et donc je vous demande de les passer dans vos comptes en créances irrécouvrables. » C'est-à-dire finalement des fonds qu'on ne peut pas récupérer, sachant qu'ils font le travail et vous voyez c'est souvent long, parce qu'il y a certaines créances irrécouvrables qui datent depuis l'exercice 2009, pour une raison très simple. C'est que le Trésor Public est responsable vis-à-vis de la Chambre des Comptes Régionale de la qualité des moyens qu'il met en œuvre pour recouvrer les créances. Ce qui veut dire que si jamais, il faisait mal leur boulot et que des créances n'étaient pas recouvrées et qu'*in fine* elles étaient recouvrées le Trésor devrait les rembourser à la Ville. Donc, ça en dernier recourt, donc il y en a pour 81 000 €, ce qu'on avait déjà dit, donc 56 000 € sur le Cinéma. Vous avez la liste exhaustive, mais elle n'est pas nominative, parce que le Trésor a interdiction de nous fournir les noms des personnes concernant ces créances. Mais bon, l'essentiel étant sur le Camping, on le connaît. Voilà, c'est 56 000 €. Alors, vous retrouvez là-dedans essentiellement des loyers qui seraient impayés de natures commerciales. Vous retrouvez tout ce qui concerne les amendes concernant les poubelles qui ont été ouvertes, etc..., etc...

Donc, il vous est demandé d'accepter de passer en créances, afin qu'on les passe en comptabilité sur le budget 2016. »

#### **Monsieur le Maire**

« Monsieur FABRE ? »

#### **Monsieur FABRE**

« Monsieur DIAZ, effectivement bon d'après ce que vous nous dites le Trésor vous interdit de citer des noms, vous avez cependant cité le Cinéma. Y aurait-il dans cette liste des choses à cacher ou bien est-ce que vous pouvez nous citer peut-être d'autres commerces qui n'ont pas payé leur dettes ? Je ne vais pas en faire tout un fromage, mais bon, j'aimerais avoir plus de précisions, s'il était possible sans citer de nom. »

#### **Monsieur le Maire**

« Là, je pense que Monsieur FABRE, je pense que si vous partez sur ce sujet-là et sur ce terrain-là, là je vais franchement mettre un terme à votre communication. Je vous le dis très franchement. »

#### **Monsieur FABRE**

« Est-ce qu'il y a ... »

#### **Monsieur le Maire**

« Il n'y a strictement rien à cacher. »

#### **Monsieur FABRE**

« Il n'y a rien à cacher ! »

#### **Monsieur le Maire**

« Je vous invite à venir... »

#### **Monsieur FABRE**

« Vous m'avez répondu ! »

#### **Monsieur le Maire**

« Je vous invite à venir quand vous voulez auprès du Service Financier et prendre l'état avec Monsieur DIAZ et Madame BACHELET et de prendre connaissance de ce qui ne peut pas être communiqué en public en séance du Conseil Municipal. Voilà, je suis transparent ! »

#### **Monsieur FABRE**

« Non, mais puisque vous avez cité le Cinéma, donc vous ne pouvez pas citer autre chose. Il n'y a rien d'autre d'important. »

#### **Monsieur le Maire**

« Monsieur FABRE, nous ne vous dirons pas plus, non. »

#### **Monsieur FABRE**

« Voilà, vous avez répondu donc ? »

#### **Monsieur le Maire**

« Par contre, je vous confirme que vous venez quand vous le souhaitez avec Monsieur DIAZ et Madame BACHELET consulter tous les documents relatifs à la délibération dans un souci de transparence et d'information des Conseillers Municipaux. »

#### **Monsieur FABRE**

« On le fera ! »

#### **Monsieur le Maire**

« Mais, avec grand plaisir ! Donc, Monsieur ALIBERT ? »

#### **Monsieur ALIBERT**

« Oui, moi ce que je voulais dire, c'est que nous avons été troublés par cette présentation. Présenté comme-ça, moi c'est mon troisième mandat ici, ça va faire 16 ans, comme on est à mi mandat, que je suis là autour de cette table, c'est la première fois que je vois présenter de cette façon. Donc, voilà, ça me semblait qu'il y ait un écran de fumée, présenté comme-ça. Vous nous avez répondu, nous irons voir Monsieur DIAZ, on prendra rendez-vous et nous viendrons voir. »

**Monsieur DIAZ**

« Non, juste pour vous répondre, moi c'est la première fois effectivement en tant qu'élu aux Finances que je passe cette délibération sur les créances en non valeur. Je savais que ça existait. On avait parlé d'un montant global une première fois et vous m'aviez dit : « C'est quel montant ? » On avait cité une créance perdue. On a fait une demande vis-à-vis du Trésor, en disant : « Est-ce que vous pouvez me donner d'avantage d'informations ? » Voilà, très exactement ce qu'ils nous ont sorti, puisque c'est eux qui sont responsables du recouvrement. Mais bien évidemment, je ne sais pas si avant c'était présenté de manière nominative ou quelles étaient les informations supplémentaires qu'il y avait dedans. Je n'en sais rien. »

**Monsieur le Maire**

« Bien ! C'est bon ? Merci beaucoup. Donc, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six abstentions. Merci beaucoup. »

**Adoptée par : 29 voix pour  
6 abstentions**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,  
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

## **Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 06 :**

### **6. "Budget principal de la Commune : Décision budgétaire modificative n° 4"**

« Oui, donc ça c'est pareil, vous commencez à avoir une certaine pratique, c'est la dernière décision modificative du budget, donc qui est la quatrième, puisqu'on a voté une première décision en mars, une deuxième en mai, une troisième en septembre et une quatrième en novembre. Les décisions de cette DM d'un point de vue comptable ont déjà été intégrées au titre du budget 2016. Donc, sur cette DM, ce qu'il faut reconnaître, bon c'est savoir, c'est qu'il y a toujours les deux parties, la section de fonctionnement et d'investissement. Vous avez le détail en section d'investissement et de fonctionnement. Pour les reprendre sur les principales :

- vous avez une notion d'achats de spectacles à la Maison du Peuple, en sachant que la Maison du Peuple a développé une programmation en 2016 très conséquente et qui sera de même nature en 2017 et sachant qu'on peut faire confiance à Karine, puisqu'elle l'a déjà prouvé, Madame ORCEL, que tous les spectacles qui se montent à la Maison du Peuple ont quasiment tous des subventions et qu'on est à budget zéro au niveau de la Culture et que tout ce qui est fait en plus est financé par des quotités notamment Région, Département. Enfin, il y a pas mal d'éléments et je rappelle d'ailleurs qu'il y a eu l'Etat au titre du Théâtre Conventionné, qui génère 25 000 €, je crois que ça figure au stade DM au titre de l'exercice 2016 ;

- vous avez un complément de Taxe Foncière « Biens Mairie », sur les « Biens Mairie », alors vous la verrez en suite dans les deux autres décisions sur les budgets annexes, c'est consécutif à l'augmentation de la fiscalité locale, qui ne vous avez pas échappée, je crois, la Mairie est aussi propriétaire de biens et à ce titre, on n'avait pas assez provisionné, parce qu'on n'avait pas fait le recalcul pour chaque bien immobilier, donc là il y a un budget supplémentaire à hauteur de 18 000 € à mettre pour paiement des Taxes Foncières.

Bon et puis c'est à peu près tout, en recette :

- la subvention qui nous a été notifié concernant « Bonheurs d'hiver » du Département 12 000 € ;

- la scène conventionnée Maison du Peuple 25 000 €, donc je pense Karine, que c'est au titre de 2016 et que le montant attendu sur l'année prochaine est plutôt de 75 000 €, donc là ça a été fait au prorata temporis, si j'ose dire ;

- et le remboursement d'assurances assez conséquent pour un montant de 18 000 €.

Et concernant la section d'investissement, donc vous n'avez que deux éléments :

- le remplacement de matériel piscine suite à des sinistres 1 800 € ;

- et des compléments de crédits pour la balayeuse 9 500 €, peut-être s'agit-il de la balayeuse trottoir que vous avez vue dans les décisions du Maire, quand elle a été cédée à un tiers.

Donc, il vous est demandé d'adopter ces décisions modificatives sur le budget principal. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Donc, je mets cette délibération aux voix, s'il n'y a pas de question. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois, quatre avec la procuration. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée par 25 voix pour  
6 contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

**4 abstentions**

*(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)*



**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :**

**7. "Budget annexe du camping : décision budgétaire modificative n° 3"**

« Oui, alors c'est ce que je vous évoqué toujours sur les Taxes Foncières, cette fois-ci c'est le budget annexe concernant le camping avec une dotation supplémentaire pour le paiement des Taxes Foncières à hauteur de 1 103 €, donc pour la partie camping.

Et il vous est demandé d'approuver cette modification budgétaire. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Quatre. Elle est adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée par 25 voix pour  
6 contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

**4 abstentions**

*(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 08 :**

**8. "Budget annexe de l'eau : Décision budgétaire modificative n° 3"**

« Oui, sur le budget annexe l'eau c'est juste une décision de nature comptable à la demande du Trésor concernant de basculer certaines sommes de la partie fonctionnement sur la section investissement, donc c'est une écriture purement comptable.

Et il vous est demande d'approuver cette écriture. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Donc, y a-t-il des questions ? Donc, s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six, toujours. Des abstentions ? Quatre. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée par 25 voix pour  
6 contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

**4 abstentions**

*(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)*

## **Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 09 :**

### **9. "Débat d'Orientation Budgétaire"**

#### **Monsieur le Maire**

« Donc, maintenant nous allons aborder un moment et important de ce Conseil Municipal qui est le Débat d'Orientation Budgétaire, qui va vous être présenté par Monsieur DIAZ. »

#### **Monsieur DIAZ**

« Oui, juste concernant le Débat d'Orientation Budgétaire 2017, je veux juste présenter pour la technique demandée des excuses, il y en a deux transparents où les chiffres ont un peu ripé, ils sont malgré tout lisibles, mais ils ne sont pas parfaits et comme j'aime la perfection, j'en suis un peu désolé.

Donc, concernant le Débat d'Orientation Budgétaire 2017, alors à chaque fois on a dit qu'on changeait le dessin, donc là on a mis la partie concernant le Pôle Petite Enfance dont la livraison est prévue en 2018. Donc, 2018 la livraison.

Donc concernant le Débat d'Orientation Budgétaire, il y a quelques rappels, qui sont des rappels obligatoires, c'est des figures imposées, concernant la DOB sur ce qu'il est et ce qu'il n'est pas. Puisque nous devons faire un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois avant le vote du Budget. Alors, comme vous l'avez vu, on a réussi à se recaser puisqu'on fait le Débat d'Orientation Budgétaire en novembre et on votera le Budget ou pas en décembre, sachant que bien évidemment, le Débat d'Orientation Budgétaire, ce qui est à retenir ce sont plus les grandes masses, la stratégie financière et les principaux ratios de la Ville, que le détail des différents postes de dépenses et de recettes, qu'on verra beaucoup plus largement au niveau du Budget Primitif. Mais bon, je vous donnerai quand même les dépenses les plus significatives en recettes et en dépenses et que ce document le Débat d'Orientation Budgétaire, évidemment n'est pas soumis au vote.

Donc, ce Débat d'Orientation Budgétaire, bien évidemment, on n'est pas seul au monde, il dépend du contexte économique et réglementaire, bien évidemment, puisque si le tissu économique local ou national était plus riche, si l'emploi était meilleur, les ressources seraient peut-être un peu différentes et les contraintes moins importantes qu'aujourd'hui. Donc, je vous rappelle quand même qu'on est toujours sous le coup de l'impact qui avait été très important de la Loi de Finance 2015, qui nous amenait quand on avait fait les prévisions d'atterrissage à fin 2015 à 1 700 000 € de baisse de donations sur la période 2014-2017, alors ça a été un peu revu, mais c'est à la marge, l'ordre de grandeur reste le même et que là, alors pour le coup sur les prochains budgets à partir de 2018, il y a des événements importants qui vont arriver en 2017. On n'a aucune visibilité sur ce qui va se faire, puisqu'on parle même d'une réforme complète de la fiscalité locale et pourquoi pas la disparition de la Dotation Globale de Fonctionnement. Donc, tous les budgets à partir de 2017, là c'est très compliqué de se projeter. Et juste un dernier point de rappel qu'on vous a mis, d'ailleurs Madame HELLI fera une petite présentation de quelques éléments RH, au titre du DOB, puisque bon, on l'a rarement évoqué, c'est demandé au titre de la Loi NOTRe de l'évoquer donc on en donnera quelques éléments.

Alors, concernant le contexte, bon l'exercice est un peu imposé, ceux qui sont à la Communauté de Communes l'ont vu, on parle à la fois de la croissance Mondiale, du *Brexit*, de la croissance Européenne. Tout ça n'a pas un intérêt immédiat pour nous, sachez juste que le contexte budgétaire économique pour la France, il est encore pas très, très brillant, puisqu'à aujourd'hui on est sur des taux de croissance de l'ordre de 1,2 à 1,3 %. Qu'il y a un taux de chômage qui a un peu baissé, qu'il y a 165 000 emplois qui se sont créés en 2016, on est à un peu moins de 10 % de la population active. Mais ça reste toujours très tendu puisque vous voyez comme c'est écrit sur le slide, que le taux de croissance prévu en 2017 et de 1,5 et de 1,6 en 2018. Bon, tous les économistes sont d'accord pour dire que de toute façon le chômage ne peut guère diminuer si la croissance n'est pas au moins supérieure ou égale 1,5 %, donc on tangente quand on voit le contexte, mais il est probable que sur l'exercice budgétaire 2017, ce sera de même nature et qu'il n'y a pas un regain attendu très important et le déficit public passerait donc sur 2016 à moins de 3 % du PIB. Tout ça pour dire que le cadre général dans lequel nous allons travailler en 2017 est conforme à ce qu'on a connu en 2015, en 2016.

Alors, concernant le contexte plus particulier de l'exercice 2017, quels sont les éléments, si j'ose dire, un petit peu nouveaux ? Donc je voulais évoquer qu'effectivement la Dotation Globale de Fonctionnement était un peu moins mauvaise pour la Ville que prévue, nous avons budgété quand on avait fait le Budget Principal une baisse de la DGF de 503 000 € pourrait être possible. Notre Président avait annoncé au Congrès des Maires qu'il diminuerait de 50 % la baisse de la Dotation en 2017, ce qu'il devait nous donner un atterrissage à une baisse de DGF de 250 000 €, on est en réel à moins 357 000 €, donc on avait remouliné le Budget sur la base de 250, donc on a repris quelques lignes puisqu'effectivement c'est une petite déception, mais c'est moins mal que le scénario initial.

Alors, il y a un événement qui est nouveau là, qui est très important sur cet exercice spécifiquement sur 2017, enfin vous avez dû en entendre parler dans la presse, c'est ce qu'on appelle « l'effet demi-part veuve », bon c'est tout simplement, l'État avait décidé de supprimer la demi-part pour les veufs, ou les veuves, donc comme la demi-part était supprimée mathématiquement leur Revenu Fiscal de Référence augmentait, ils pouvaient être soumis à l'Impôt et comme leur Revenu Fiscal de Référence augmentait, ceux qui étaient exclus de la fiscalité locale, pouvaient se trouver réintroduits dans les gens taxables au niveau de la fiscalité locale. Donc, ce qui c'est passé en 2015, c'est que l'État finalement n'a pas changé la règle du jeu et nous n'avons pas été impactés par cette mesure. Ce n'est pas le cas en 2016, puisque

nos bases de référence, par rapport à ce qu'on avait prévu, sont 1,5 million inférieures en 2016, où là on a subi un impact qui fait mal, puisque ça nous a coûté au niveau des finances de la Ville environ 300 000 € de manque à gagner, si j'ose dire. Donc voilà, ce qui fait que vous verrez que finalement le produit fiscal, il a guère bougé par rapport au scénario antérieur.

Quelques éléments aussi nouveaux, qui concernent la partie RH, Madame HELLI fera quelques commentaires après. Bon, c'est l'intégration des points d'indice du régime indemnitaire donc pour les salariés de la Ville, donc une partie de leur rémunération va être intégrée dans le point d'indice, ce qui permettra qu'ils cotisent d'avantage au titre de la Retraite, bénéficiant par la même d'une retraite supplémentaire améliorée, quand ils quitteront la fonction.

Deuxième année de la refonte des statuts, donc c'est sur la période 2006-2019 et le nouveau régime indemnitaire, alors je ne sais pas comment prononcer le nom c'est le RIFSEEP, en fait Madame HELLI en dira quelques mots tout à l'heure c'est juste qu'on revoit complètement la copie dans le régime indemnitaire sur la Ville et dans toutes les collectivités, qui va être intégré à la fois à la fonction, la suggestion, l'expertise et l'expérience de façon à ce que finalement quelqu'un sur une classe donnée puisse être comparé sur un poste donné à iso avec une autre fonction, la même fonction dans un autre service, c'est un souci de transparence, donc ce nouveau régime indemnitaire sera mis en place en juin 2017.

Petit phénomène supplémentaire concernant les Budgets, l'année dernière on avait un Budget sans élection, cette année ont aura 40 000 € *grosso modo* d'heures supplémentaires à payer avec les différents scrutins législatifs, présidentiels.

Et un dossier, dont peut-être Monsieur le Maire voudra dire quelques mots, mais qui est un élément aussi majeur au titre de 2017, c'est que c'est en 2017 qu'on va mettre pour la première fois en place du transfert des compétences entre la Communauté de Communes et la Ville, enfin plus exactement dans l'autre sens, transfert de la Ville vers la Communauté de Communes, qui pour moi est un point de vigilance sur la partie financière, qui consiste à dire tout ce qui est transfert c'est parfait, chacun on redéfinit les missions sous réserve qu'on soit à iso coût, c'est-à-dire que ça ne génère pas une dépense supplémentaire sur la Ville.

Alors, je vous ai repris là, l'impact de la baisse de la DGF, donc vous voyez en atterrissage final, on a 1 573 000 € de baisse globale, donc on est au maximum maintenant sur 2017, pour 1 700 000 € qui avait été prévu, donc vous voyez c'est un peu moins mal, si j'ose dire, mais on reste dans le même ordre de grandeur.

Alors, les orientations du mandat à rappeler, il y a des constantes et il y a des éléments nouveaux sur la partie exercice budgétaire 2017, c'est la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, alors vous le verrez dans le tableau des charges, c'est quelque chose qui est satisfaisant d'ailleurs qui est lié à la qualité et à l'action des agents de la Ville, puisqu'on est bien sur des évolutions quasi zéro des budgets des services en général. C'est-à-dire que quand on a construit les Budgets en 2017, service par service, on fait une sorte de round avec les différents services : élus / chef de service. On repasse les budgets « au peigne fin » et la règle c'est de dire en 2017, on vous a reconduit le Budget 2016, ils nous font parfois des négociations pas toujours faciles et que l'augmentation, vous verrez elle est très faible, c'est essentiellement sur des dépenses contraintes.

Maîtrise de la masse salariale, réorganisation des services, c'est le chantier qui est ouvert en ce moment et en 2017 on aura 0 % d'augmentation de la masse salariale par rapport à 2016, pour être même très précis ça permet de mettre un chiffre négatif, on aurait une baisse de la masse salariale de 0,02 %, si nos prévisions sont bonnes. Enfin, la tendance c'est croissance zéro sur la masse salariale, en augmentant évidemment la productivité et la transversalité sur les services.

Maintien des subventions au milieu associatif, donc elles sont reconduites aussi à l'identique, il y a une subvention de mémoire qui n'a pas été reconduite, qui était de l'ordre de 14 000 € aux Centres Sociaux, mais qui était une subvention exceptionnelle d'équilibre de compte d'exploitation, qui n'avait pas vocation à durer.

Maintien de la qualité des services à la population malgré une perte de recette, c'est tout simplement on n'a à la fois pas bougé le périmètre des services qui sont exécutés par la Ville et on en n'a pas, je pense, dégradé la qualité. La poursuite de la politique de gratuité sur les études surveillées, les TAPS et Garderie. Tout ça c'est une constante jusqu'à la fin du mandat.

Cession d'actifs pour financer l'investissement, là je ferai un commentaire un peu plus long, quand on avait fait le budget, je crois 2015, on avait cité tout ce qui pouvait être « effet d'aubaine », c'est-à-dire que la Ville n'avait pas à conserver des biens, des investissements qui n'étaient pas stratégiques et on avait positionné deux biens où il fallait se poser la question dessus, qui étaient la Gendarmerie et l'Hôtel Dieu.

Donc, on peut vous annoncer que dans le cadre du budget 2017, la Gendarmerie, ça y est, est vendue à l'OPH. Ils en deviendront propriétaire le 1<sup>er</sup> juillet au matin. Ce bien a été vendu 4 300 000 € hors taxe. Alors si je vous fais un bilan financier très rapide dans les grandes masses pour la Ville, c'est on encaisse cash 4 300 000 € courant 2017. Qu'est-ce qu'on perd ? On perd 300 000 € de loyer annuel. On gagne 40 000 € de Taxe Foncière, qu'on ne percevait pas et surtout plus encore c'est qu'on s'évite des travaux auxquels on n'aurait pas pu couper si on avait gardé le bien. Pour mémoire, mais je parle sous contrôle de Claude CONDOMINES, qui est là, l'OPH va faire en 2018, 200 000 € de réfection isolation extérieure et à l'issue quand ils vont résigner le bail en 2021, qui somme toute est très proche, ils vont réinvestir 500 000 €. Donc, on peut considérer que si on fait le bilan financier, c'est une bonne opération et nous étions aussi

sollicités par des privés et à propositions quasi comparables, on a choisi de la vendre à l'OPH, parce que c'est quand même plus la vocation de la Ville d'aider des bailleurs sociaux, que d'aider des bailleurs privés, contrairement à ce qui se pratique habituellement visiblement sur l'eau avec ces DSP.

Il y a la poursuite de l'effort d'investissement, donc accroître l'attractivité de Ville avec tous les équipements structurés d'une ville simple de 23 000 habitants. Alors, moi je serai un peu moins précautionneux que Monsieur le Président PRETRE, au Conseil de la Communauté de Communes. On nous annonce qu'on a rentré dans le Plan Pluriannuel d'Investissement le Centre Nautique. On l'a rentré dans le PPI, on l'a rentré en PPI à compter de 2018 jusqu'à la fin du mandat. Il ne sera pas nécessairement livré à la fin du mandat, parce qu'on ne connaît pas bien les dossiers, sachant que ce qui est avancé de manière quand même assez conséquente, c'est les études, puisqu'il y a un Cabinet qui a travaillé sur le dossier piscine, j'ai eu moi-même le plaisir de participer à deux, trois réunions et donc le dossier d'un point de vue architecte, comme ça est déjà avancé. Alors c'est un dossier qui est très important puisque c'est un investissement qui est de 13 500 000 € hors taxe, donc le financement tel qu'il est prévu actuellement :

- la Région donne 2 700 000 € ;
- le Département on l'a positionné à 2 700 000 €, même si on ne sait pas exactement encore le montant ;
- la Communauté de Communes, moi j'annonce des chiffres, il n'en a pas été annoncés, je l'ai mis à 2 700 000 € ;
- et le Centre National des Sports, je ne sais pas si ça s'appelle comme ça, 583 000 € pour être très précis.

Ce qui laisse un reste à charge à la Communauté, à la Ville pardon, de 4 800 000 € hors taxe. Alors, je remercie les Conseillers Régionaux qui sont dans la salle, la Région, certains pourraient dire : « Mais, c'est un cadeau empoisonné, le financement que vous nous faites ! » Parce que quand même, évidemment la piscine, tout le monde y est très attaché à la piscine, c'est un magnifique outil, elle a, je ne sais plus, 35 ou 40 ans maintenant ou quelque chose comme ça et elle nécessite d'être refaite. Sauf que quand même pour la Ville lever 4 800 000 € hors taxe, pour vous donner un ordre de grandeur, pour le Pôle Petite Enfance la Ville emprunte 2 750 000 €, là c'est 4 800 000 €, c'est 2 000 000 € de plus, alors j'allais dire : « Nul n'est prophète en son pays », je parle comme un financier, je pense qu'on a bien fait d'augmenter les impôts et je pense qu'on a bien fait de vendre la Gendarmerie. Pour appeler « un chat un chat », si l'opportunité de vendre la Gendarmerie ne s'était pas faite, nous n'aurions même pas pu financer la piscine, on aurait été amené à décliner les propositions des finasseurs, donc voilà pour le dossier piscine.

Le soutien à l'économie locale en accompagnant les manifestations investissant, on a toujours nos gros partenariats sur les grosses manifestations que sont les « Naturals Games » ou les « Templiers », même si on n'a de plus en plus de mal à les tenir parce que comme ils ont du succès, ils deviennent de plus en plus gourmands. Mais, ils n'ont pas a priori, je pense l'idée de partir et même si ça peut prêter à sourire, j'ai noté à la fin qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la fiscalité locale et ça c'est un engagement ferme, sauf catastrophe, on n'a pas vocation à y toucher d'ici la fin du mandat et bien évidemment, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs municipaux.

Sachant qu'à propos de tarifs municipaux, nous avons regardé 2017, il y avait un bilan concernant la cantine notamment, il y a eu la modification du quotient familial pour voir quels sont les résultats et étudier tous les dossiers où il y aurait une vraie problématique sociale pour que, pourquoi pas, faire de la dégressivité de tarif, il faut attendre un an pour avoir une vision à peu près claire.

Alors, concernant juste rapidement le fonctionnement et on verra aussi la partie des recettes, ce que je souhaitais mettre en exergue. Alors, vous voyez ce que je vous disais les charges à caractères général, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement courante, on s'est livré à l'exercice de mettre 2016, vous voyez le budget primitif initial et le budget primitif plus les quatre DM, que nous avons votées jusqu'à lors, la dernière étant aujourd'hui. On est à un budget de 5 194 000 € en 2016, on prévoit 5 259 000 € en 2017, soit 1,25 % sachant que le taux d'inflation est à 1 % et le panier du Maire est à 1,4 %, c'est-à-dire l'indice des dépenses de la Ville sur son panier d'achats, donc finalement on est en constant et en 2016 avec les DM par rapport au budget primitif, la légère augmentation est liée au fait qu'on a fait un peu plus de travaux en régie que prévu, donc évidemment on a du faire des achats de matières et de consommables pour faire les travaux.

Les charges de personnel, donc vous voyez 15 103 000 € prévues initialement, tenues en fin d'année et on prévoit 15 100 000 €, c'est-à-dire le même budget en 2017, juste je vous donnerai quelques explications sur le pourquoi de comment on arrive à tenir ce budget.

Concernant les subventions et participations, bon il n'y a pas de commentaires particuliers, elles sont maintenues à l'exception des subventions exceptionnelles de 15 000 €.

Là, j'en profite pour les frais financiers pour passer un satisfecit non pas à élu que je suis, mais au Service Financier de la Ville. Nous avons la chance à la Ville d'avoir une personne qui a une expertise financière très intéressante, Monsieur le Maire a lu dans les différentes décisions, vous avez vu la renégociation de trois prêts, auprès de la Banque Populaire, renégociation de taux sans pénalité de renégociation et c'est ce qui génère quand même une économie de près de 100 000 € de frais financiers cette année par rapport à ce qui était prévu au budget. Alors, c'est à la fois de la renégociation de prêt, les emprunts sont levés extrême limite, d'ailleurs vous avez vu dans les décisions qu'on lève là en novembre un emprunt de 3 000 000 €, c'est-à-dire très tardivement sur des programmes de 2016, que quelqu'un de

peut-être un peu moins habile aurait levé avant en générant des frais financiers, donc à titre personnel comme élu, je suis super content de la façon dont travaille les finances, ils sont très professionnels.

Et en charges exceptionnelles, nous avons, oui c'est là que vous trouvez le différentiel 702 000 € en BPDM, qui est un peu plus élevé que prévu, nous avons là-dedans les 192 000 € de remboursement à « Campéole », suite à la rupture du contrat qui explique en quasi totalité la différence.

Alors, un commentaire rapide avant de passer la parole à Madame HELLI sur la masse salariale, donc vous voyez ce qu'on a noté, l'important à partir de 2017, donc 2017 on est à zéro par rapport à l'année antérieure et on est toujours sur le scénario à 1 % d'augmentation par an maximum de la masse salariale. Alors, la rupture que vous voyez sur cette partie, là d'accord en pourcentage, si vous voulez retrouver le détail, vous le retrouverez dans le budget, le BP 2015, mais c'est là notamment qu'il y avait d'intégré quelques agents Police Municipale, que vous avez eu les 300, 400 000 € de masse salariale, puisqu'on avait pris 9 personnes dans le cadre des rythmes scolaires, enfin l'explication, je ne vous refais pas le film, vous l'avez pour ceux qui ont la curiosité intellectuelle de le regarder.

Et je vais passer la parole, si Monsieur le Maire me le permet à Madame HELLI, concernant quelques commentaires sur la RH et notamment le régime indemnitaire. »

#### **Madame HELLI**

« Merci. Je ne sais pas si tout le monde m'entend, je me rapproche. Mais, Daniel tu en as déjà dit pas mal. Donc, concernant la nouveau régime indemnitaire qui est imposé par l'État pour le courant de l'année 2017. Dès notre arrivée déjà nous, on a été soucieux et inquiets de voir de nombreuses inégalités dans le régime indemnitaire des agents de la collectivité. Nous avons anticipé la mise en place du RIFSEEP dans le but d'apporter plus de clarté et d'égalité. Nous avons donc travaillé en collaboration avec les chefs de service et les représentants syndicaux à une première classification des agents par famille comme c'est préconisé actuellement par le RIFSEEP. Alors, j'ai oublié de vous dire ce que c'est le RIFSEEP donc c'est le Régime Indemnitaire qui tient en compte les fonctions, les suggestions de l'expertise et de l'expérience professionnelle, mais tu l'as dit tout à l'heure Daniel. Donc, nous avons travaillé avec les chefs de service et les représentants syndicaux à cette première classification des agents par famille à savoir quatre groupes de famille pour les catégories A, trois groupes de famille pour les catégories B et deux groupes de famille pour les catégories C. Nous sommes actuellement en train de côter chaque poste, catégorie par catégorie pour les cadres suivants :

- les attachés ;
- les rédacteurs ;
- les adjoints administratifs ;
- les ATSEM ;
- les éducateurs des APS ;
- les opérateurs des APS ;
- les animateurs ;
- les adjoints d'animation ;
- et les techniciens.

Nous sommes toujours dans l'attente d'un prochain arrêté qui nous permettra de faire la même chose pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise pour pouvoir finaliser cette mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire. Nous espérons vraiment qu'il soit actif au plus tard en juin 2017. En tout cas, nous travaillons au maximum pour que tout soit près et que les agents puissent en bénéficier à partir de juin 2017.

En parallèle, nous avons étudié toutes les NBI, donc les NBI c'est les Nouvelles Bonifications Indiciaires, c'est la Nouvelle Bonification Indiciaire, qui est attribuée aux agents qui encadrent cinq personnes à minima, ou qui tiennent une régie, ou qui sont tuteur donc d'un apprenti, ou pour lesquels 50 % de leur de travail est consacré essentiellement à l'accueil du public. Alors, il y a certains agents, pour qui plusieurs critères entrent dans leur poste, dans leur fonction, vu que la NBI n'est pas cumulable, bien sûr on prend le critère le plus côté pour ne pas défavoriser. Donc, nous avons regardé tout ça et nous avons du retirer les NBI qui étaient attribuées à tort et à contrario nous les avons affectées pour les postes qui devaient en bénéficier, mais qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à présent. Voilà ce que je peux dire pour le régime indemnitaire, le RIFSEEP, voilà.

C'est vrai qu'on est tellement habitué à dire RIFSEEP. Ensuite qu'est-ce que je peux vous dire ? Qu'est-ce que je peux vous apporter comme... ? Donc je peux parler de l'évolution du point d'indice. Alors, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, le prix du point d'indice est fixé à 4,63 € brut, récemment la Ministre de la Fonction Publique a annoncé, enfin le 17 mars 2016 une augmentation de 1,2 % à hauteur de 0,6 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et 0,6 % à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

Concernant la masse salariale et les effectifs que tu nous présentes là. Alors, l'année 2016 a été une année très riche dans le domaine des Ressources Humaines, la mise en place de la nouvelle organisation des services par pôle a permis la création supplémentaire de cinq postes à savoir :

- un agent pour le guichet unique des associations ;
- un agent chargé de mission TPE ;
- un assistant de pôle ;



- un agent pour l'Enseignement Supérieur, dont je vous parlerai tout à l'heure ;
- et un agent chargé de mission pour les circuits courts en lien avec la Cuisine Centrale.

Toutefois, nous avons réussi à maintenir tous les services, tout en permettant une grande mobilité en interne et donc aux agents désireux de changer de poste et ou de service, de postuler en ce sens. En tout, c'est quand même 14 agents qui ont saisi l'occasion, ce qui est très bien et pour eux et pour la collectivité.

Ensuite, ce que je peux vous dire pour l'année 2016, en terme de sorties, on totalise 17 agents donc qui ont quitté notre collectivité :

- 12 départs donc suite à la retraite ;
- 3 départs pour des mutations ;
- et 2 démissions.

Concernant les arrivées donc on totalise 14 arrivées pour l'année 2016, bon je vais vous les détailler :

- un pour la Bibliothèque, un directeur de la Bibliothèque ;
- notre DRH ;
- un mécanicien de garage ;
- un agent pour l'Éducation Service, suite à la création du guichet unique famille ;
- un agent pour les Archives ;
- un agent de la Police Municipale, suite à la mutation d'un de nos collègues.

Et ensuite, ce que je peux apporter, voilà, nous avons quand même pu réintégrer une personne qui demandait sa réintégration suite à une disponibilité. Nous avons mis quatre personnes en stage, c'est-à-dire nous les avons stagiaires, c'est des personnes, quand même qui étaient en contrats pas précaires, mais en contrats aidés et nous avons aussi réussi à intégrer deux reclassements, donc ce qui n'est pas anodin, donc :

- une personne à 50 % parce qu'elle a encore des contraintes médicales, donc pour le service RH ;
- et une pour le service Urbanisme à temps complet.

Concernant la masse salariale financière, nous pouvons nous féliciter des efforts qui ont été faits par nos services. La masse salariale de la ville de Millau avait été estimée à 15 500 000 €, comme tu l'as dit Daniel pour l'exercice 2016. Il est important de noter que nous faisons une économie totale de 400 000 € :

- 150 000 € qui avaient été prévus pour le régime indemnitaire, mais vu que les décrets ne sont pas tous passés, on attend donc voilà, c'est 150 000 € qu'on avait budgétés, mais dont on se servira en 2017 ;
- 100 000 € ont été économisés sur le budget des agents en contrat aidé, dont une majorité ont pris fin et ont eu l'occasion d'être intégrés dans les effectifs titulaires ;
- et 150 000 € ont été économisés sur le budget des agents titulaires dû à des départs et à des remplacements qui ont été différés sur plusieurs mois.

C'est vrai que cette année, on a eu entre guillemets, « la chance de pouvoir jouer un petit peu là-dessus », c'est-à-dire qu'il y eu des départs en retraite. Déjà, il n'y a pas eu de tuilage, dans n'importe quel service, on n'a plus les moyens financiers de tuiler, donc déjà il n'y pas eu de tuilage et après on a eu des départs un petit peu précipités, enfin pour lesquels on n'était pas préparé et le temps qu'on refasse des jurys, le temps que voilà, on a pu gagner quelques mois où il n'y avait pas de salaire à sortir, quoi donc c'est ce qui explique un peu les 150 000 € d'économie.

Donc après l'évolution, bon le tableau parle de lui même, on part en 2014, on vous a fait un effectif agent titulaire ETP, un effectif total ETP et ensuite un effectif total pour les personnes physiques pour que ce soit plus parlant, donc on voit bien 2014 - 2015 il y a une petite hausse, mais comme l'a dit tout à l'heure Daniel, il y a huit agents qui étaient en contrat contractuel, qu'on a pu stagiairiser suite à la mise en place des TAPS, plus donc aussi la Police Municipale, donc ce qui explique un peu la hausse de 8 TP, ensuite c'est assez constant, bon moins 3 ETP pour 2015 - 2016 et moins 3 aussi en prévision pour 2017.

Concernant donc les effectifs totaux, c'est-à-dire les personnes physiques qui travaillent à la Mairie, tout confondu c'est-à-dire avec les Apprentis, les CAE, les CUE, les agents contractuels, en 2014 on était à 410 personnes. Une personne de plus en 2015. On repasse à 410 en 2016 et on descend normalement à 409 en 2017. Voilà ce que je pouvais vous dire pour cette année, qui a été comme je vous l'ai dit depuis le départ très riche en tout cas dans mon secteur à moi. Merci. »

### **Monsieur DIAZ**

« Merci. Alors, juste on arrive un peu au bout, juste on voit rapidement les recettes, donc sur les recettes, les commentaires à vous faire, bon il n'y a pas grand-chose, sur les produits et services vous voyez que bon on est constant à 1 million, on a mis un peu moins 984 000 € parce qu'il semblerait que sur les derniers mois les produits et services, ce qui est vendu par la Ville aux usagers est en légère baisse et on a notamment un gros dossier sur lequel on commence à travailler qui risque d'avoir un impact conséquent sur la tarification, ce qu'on facture, c'est la dépenalisation du stationnement, qui va devenir obligatoire donc à compter de 2018 et il faut se hâter parce que le système change complètement, il peut y avoir une incidence budgétaire qui est non négligeable.

Concernant les produits fiscaux, donc ça c'est notre fiscalité locale, je vous rappelle la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur le bâti et sur le non bâti, donc vous voyez qu'entre la réalité 2016 et 2017, on est à peu près iso c'est-à-dire



qu'on peut considérer aujourd'hui qu'avec les réformes, notamment ce que j'appelais « la demie-part veuve », pour faire un calcul très schématique, cette mauvaise nouvelle budgétaire 2016, mais qui existe aussi pour 2017 dans une moindre mesure, ronge la réévaluation des bases qui a lieu chaque année de 1 %.

Vous avez aussi, produits de gestion courante le commentaire, mais je vous l'ai évoqué, une baisse vous voyez de 934 000 € à 767 000 €, là c'est que tout simplement dès 2017 on n'impute plus qu'une demie année de loyer de la Gendarmerie, soit 150 000 € de recette au lieu de 300 000 € de recette.

Et dans les produits exceptionnels, vous voyez, qui habituellement sont plutôt à 250 000 €, c'est qu'en 2016 nous avons touché les remboursements d'assurances concernant le sinistre École du Larzac de l'ordre de 100 000 €.

Alors, concernant la partie sur les investissements, c'est là que je m'étais excusé de vous dire, il y avait petit bug, ce qui est à retenir sur les investissements, c'est que l'année 2017, vous voyez est une année d'investissements très importants avec plus de 8 millions d'euros, finalement qui sont remis sur le circuit sur l'exercice 2017, donc avec les AP :

- vous les avez, près de 5 millions, on solde la Médiathèque, 580 000 € dont on pourra dire là en 2017 que la totalité des programmes antérieurs sont soldés, il restait le Parc des Sports et la Médiathèque, donc ce sera terminé à cette issue ;

- l'AP concernant la revitalisation urbaine à Millau 1 200 000 € ;

- l'AP requalification RD 809, Monsieur le Maire insiste, les travaux RD 809 étant plus qu'avancés, elle s'appelle maintenant « quais et plages », puisqu'en 2017 on va attaquer la partie ; « Les plages » ;

- le Pôle Petite Enfance 2 millions ;

- et l'AP Centre Aquatique, que je vous ai mis à zéro et ça c'est quand même un scoop dans la Ville, c'est la première année en 2017 où la Ville autofinancera 100 % de sa côte-part d'investissement sans lever d'emprunt et alors c'est un vrai ballon d'oxygène, parce qu'évidemment, vous vous rendez bien compte qu'on avait prévu pour être précis de lever 3 720 000 € en 2017 et nous leverons zéro auprès des banquiers, alors pour aller plus loin dans le raisonnement, en terme mécanique, c'est que comme on a vendu la Gendarmerie et on peut ne pas emprunter en 2017 et les 3 700 000 € c'est-à-dire, près de 4 000 000 € que nous avions prévu d'emprunter, ils vont redevenir disponibles auprès de nos fournisseurs pour financer notre côte-part de la piscine, qui je vous le rappelle sera même à 4 800 000 €, évidemment si les institutions ou les collectivités financent d'avantage, ce sera d'autant mieux.

Et il y a toujours sur la partie hors programme des investissements assez conséquents qui concernent tous les services, les Sports, la Culture avec notamment la Culture, le réaménagement du CREA, pour près de 300 000 €, je vous en donnerai le détail quand on fera le budget, ce serait un peu lourd ici.

Et là vous avez une vision des investissements, finalement du PPI 2016 -2021, donc on aura investi à la fin de la période, c'est le chiffre 35 488 280 €, ce qui en fait quand même un plan de mandat en terme d'investissement qui est très conséquent sur la période et alors vous voyez la partie piscine, dont on voit l'effet un peu *Kiss Cool* ici, où là on a des investissements très conséquents, ça c'est la piscine qui porte lourd et au niveau emprunt voilà les sommes.

Je terminerai sur la partie concernant la dette, puisqu'on parle beaucoup de la dette, j'ai vu que Midi Libre avait parlé de la dette de la Communauté de Communes, qui était à 12 ans, vous voyez, nous en 2017 on est à 12 ans, si on fait la projection jusqu'à la fin du mandat, on sera à un peu plus, certainement à 13 ans. Si on fait le bilan financier de la Ville, je dirais, en synthèse.

L'équipe municipale a été élue sur un projet, il sera fait, il sera financé, se rajoute au programme quelque chose qui n'était pas prévu ou si ce n'est on avait budgété 1 million d'euros, le centre nautique et finalement quand tout ça sera financé, la Ville terminera le mandat, sauf événement contraire à 33 millions d'euros d'endettement et si vous prenez l'endettement quand nous sommes arrivés à l'équipe municipale fin 2013, 29 millions et que vous rajoutez les 4,9 millions des programmes qui restaient, on sera à 33,9 millions, donc on peut dire très clairement que la Municipalité n'aura pas endetté d'un euro supplémentaire par rapport à la situation qu'elle a trouvée et en ayant développé quand même des sacrés outils. L'EHPAD même si ce n'est pas nécessairement nous, le centre aquatique, le Pôle Petite Enfance, la rénovation du CREA, la requalification de la RD 809, les berges et si tout tient comme ça je serai un homme heureux, je vous remercie de votre écoute. »

### **Monsieur le Maire**

« Bien. Écoutez, tout d'abord merci Daniel à la fois pour ton travail et celui de l'équipe Finances que tu as salué tout à l'heure et merci pour cette présentation du débat. Donc moi je ne vais pas prolonger trop longtemps les propos de Daniel, mais il y a des éléments qui me semblent intéressants de prendre sous forme de synthèse et de façon très rapide, ils sont essentiellement contenus dans une des diapos, là que Daniel nous a présentées, moi je serai tenté de dire, sur ce débat d'Orientation Budgétaire, ce qui veut dire ce qui va nous engager dans le cadre du budget, un certains nombre de choses, de grands principes, que nous avons développés l'année dernière, restent parfaitement d'actualité et rigoureux. Daniel l'a évoqué en parlant de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, on l'a dit à plusieurs reprises, nous avons commencé à demander aux services d'économiser d'abord 300 000 €, puis nous avons chaque fois que cela était possible travaillé sur les fournitures, sur la renégociation des contrats, sur la renégociation des approvisionnements, sur le fait de chaque fois bien s'assurer que les dépenses, qui étaient demandées, le soient véritablement nécessaires et trouvent les bonnes solutions. Donc, il y a vraiment eu au niveau de chaque service un effort qui a été fait à notre arrivée et cet effort se poursuit et se maintient, qui fait qu'aujourd'hui nous avons une

augmentation zéro du budget sur les charges de fonctionnement réels et ça c'est un vrai effort que font les services et que je tenais à saluer.

Ensuite, un deuxième de nos engagements qui était très fort et qui a été maintenu, c'est le maintien des subventions au milieu associatif. Nous avons déjà eu l'occasion l'année dernière de le défendre et de dire qu'à un moment donné, c'était un véritable choix que nous faisons, compte-tenu de la dynamique qu'amène ces associations et qui était une des raisons pour nous de la nécessité de trouver des recettes complémentaires. Donc ça c'est très important, c'est encore maintenu à la petite différence près que Daniel a souligné tout à l'heure, mais qui est simplement liée au fait de la disparition cette année en 2017 de subventions exceptionnelles, donc et à ce titre bien évidemment, tout son extension d'une année sur l'autre.

Le deuxième élément que je voudrai rappeler parce que là-aussi c'est un engagement très fort de notre part qui a été le maintien de la totalité des services publics, tels qu'ils étaient présents sur la ville de Millau. Je le dis et je le redis, j'avais déjà eu l'occasion de le dire l'année dernière en introduction en prenant un certain nombre d'exemples, d'autres collectivités n'ont pas fait ce choix et d'autres collectivités ont tout simplement et purement diminué les services à la population, voire même directement, complètement et totalement supprimé les services à la population. Donc c'est une position que nous n'avons pas souhaité prendre et je dirais même au contraire, puisqu'on aura l'occasion de le voir dans le cadre de l'année 2017, avec le lancement du Pôle Petite Enfance, où il aurait été très facile de dire ce Pôle Petite Enfance n'est plus public, passe sur une structure privée sous forme de Délégation de Service Public, ou autre et donc de fait, la Ville se dégage de ce secteur d'activité. Nous avons refusé de le faire, sous l'égide et le travail de Bérénice LACAN, nous avons délibérément acté pour maintenir un service public donc de petite enfance à Millau, sur l'équipement mais au-delà de l'équipement, c'est-à-dire avec tous les services que cet équipement fournissait, je pense en particulier en matière de qualité de restauration, il aurait été très facile de revenir en arrière pour faire des économies sur la restauration des enfants. Nous n'avons pas fait ce choix et ça mérite d'être souligné et pour en avoir discuté encore dans le courant de l'après-midi avec Bérénice, ça va très au-delà de cet engagement fort, puisque nous pourrions dire qu'au moment de l'ouverture du Pôle Petite Enfance et je parle sous le contrôle de Bérénice, la totalité du personnel sera désormais à 100 % de son temps de travail, c'est-à-dire que non content de maintenir un service public avec le Pôle, nous allons, j'allais dire, crescendo dans le maintien des emplois et sur l'action sociale dans le cadre de la lutte contre la précarisation des emplois, puisqu'on pérennise l'emploi et je vois Bernard qui en convient, ça a aussi été le cas dans son domaine sur le CCAS, où il y a aussi cette volonté et avec cette volonté, j'allais dire, d'action en faveur du personnel. Vous avez pu le voir, une maîtrise de la masse salariale cette année, on va dire, à niveau zéro et pour les années à venir, nous faisons l'engagement que l'augmentation de cette masse salariale reste autour de 1 % comme Daniel a pu vous le présenter tout à l'heure. Donc maintien des services publics, de tous les services publics et sur ces services publics là-aussi engagement qui avait été le nôtre, très fort, qui est l'affirmation de la gratuité d'un certain nombre de services et notamment de tous les services en matière d'éducation, qui est pour nous une des formes, j'allais dire, élémentaire de compétence obligatoire de la part de la Ville. Donc, tout cela ce sont des engagements dans la gestion quotidienne que nous avons voulu prendre et je crois que le Débat d'Orientation Budgétaire montre que cela est un engagement sur la longue durée et je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre du Débat, j'allais dire, presque ligne par ligne du budget.

Daniel l'a rappelé et je me dois de le souligner à nouveau, c'est que nous avons dit, y compris dès notre arrivée, que nous mettrions tout en œuvre pour trouver de nouvelles sources de recettes financières et on le voit bien, pour nous le fait de pouvoir vendre la Gendarmerie, nous amène un appel d'air, puisque vous avez pu constater les explications de Daniel que ça nous permet de passer pratiquement une année 2017, sans avoir recouru à l'emprunt, ce qui nous ménage, bien évidemment, une capacité d'investissement pour les années à venir et d'intégrer l'équipement dont nous avons parlé tout à l'heure, qui est la piscine.

Donc moi sur la partie donc de l'investissement, ce n'est pas anodin de dire donc Daniel l'a évoqué, nous avons dans un autre des engagements que nous avons pu prendre en début de mandat et que j'avais confirmé l'année dernière, c'était notre volonté de maintenir l'investissement public. Je rappelle que 70 % de l'activité des entreprises de BTP, repose sur de l'investissement public, donc toute collectivité qui fait le choix de diminuer ses investissements publics, obligatoirement porte atteinte à l'activité de ces entreprises, donc à l'emploi. Nous avons choisi de rester très ferme sur cette orientation, donc de maintien des investissements, tout à l'heure Daniel vous a annoncé sur l'échelle de temps de 2017-2020 à hauteur de 35 millions d'euros, un peu plus de 35 millions d'euros. Si on additionne à ces 35 millions d'euros, les investissements et les travaux que nous avons réalisés en 2015 et en 2016, nous arriverons en fin de mandat à un investissement public en travaux à hauteur de 45 millions d'euros, c'est un investissement conséquent, durable et c'est un effort en direction des entreprises locales et nous avons plaisir à le faire.

Alors, je ne reviendrai pas sur la totalité des dossiers que Daniel a évoqués. On ne peut pas effectivement, ne pas parler de la piscine ce soir, vous savez que lorsque nous avons été saisi à notre arrivée du sujet piscine, j'avais été très alarmiste et j'avais eu un certain nombre de réactions, là-dessus en disant : « Aujourd'hui, en l'état actuel des finances de la collectivité, il n'est pas possible, il ne sera pas possible à la collectivité de prendre en charge financièrement la restauration et la restructuration du centre nautique. » Dont on a rappelé les prévisions de coût de financement, de coût

de réalisation autour de 13,5 millions hors taxe, selon les travaux du cabinet qui a travaillé pour le compte de la collectivité. L'arrivée de la 13<sup>ème</sup> DBLE a été l'opportunité de relancer ce dossier, puisque je rappelle que malgré tout, que dès l'été 2015, au moment de l'annonce de l'arrivée de la 13<sup>ème</sup> DBLE sur le secteur, à la fois Jean-Claude LUCHE et Alain MARC, qui m'avaient contacté à cette occasion-là, m'ont demandé qu'on identifie un projet structurant pour le territoire qui puisse être porté au titre de l'accompagnement de la 13<sup>ème</sup> DBLE et c'est dans ce sens que nous avons proposé à ce moment-là, le centre nautique, la piscine, ce projet a été retenu. Alors, dans le cadre de la signature de l'avenant donc entre le Parc Naturel et l'État. La Région a annoncé que la piscine n'était pas retenue dans le cadre des quatre thématiques portées au titre de l'avenant, mais que la Région considérait effectivement de l'intérêt, on va dire, structurant de l'équipement et donc la portait en projet propre, ce que j'ai salué comme il se doit, une telle annonce bon je l'ai salué franchement, j'ai même dit que je remercie directement la Présidente de la Région, lorsque je la verrai, voilà. »

**Madame GAZEL**

« Vous oubliez l'intermédiaire ! »

**Monsieur le Maire**

« Pardon ? »

**Madame GAZEL**

« Vous oubliez l'intermédiaire ! »

**Monsieur le Maire**

« Ah ! Pas du tout ! Il y a des fois, ce que je devais oublier, c'est la façon dont vous présentez les choses, mais bon je n'oublie pas l'intermédiaire, voilà !

En tout cas, cela permet donc dans le cadre, donc encore une fois, initié par l'arrivée de la 13<sup>ème</sup> DBLE, de retravailler sur ce dossier et aujourd'hui avec des engagements budgétaires que Daniel DIAZ, vous a présentés d'avoir, je dirais, un horizon beaucoup plus dégagé pour ce projet, puisque la collectivité dégagera sur les années 2018 - 2019 des capacités d'investissements pour porter à bien ce projet. Donc, moi je m'en réjouis, au-delà de ce projet il y a d'autres projets qui commenceront à être évoqués et travaillés dans le cadre de l'année 2017.

Alors, nous avons parlé des projets d'aménagement, on a parlé des projets des « quais et des berges », on a parlé du Pôle Petite Enfance, moi il y a un autre élément que je voudrais souligner, on l'a, je ne pense pas évoqué dans le cadre du PowerPoint, mais c'est le travail qui commence à être engagé sur la restructuration et la relocalisation du Cinéma, qui est un équipement fortement attendu par les Millavoises et les Millavois, c'est un équipement qui est extrêmement fréquenté, je crois que Madame ORCEL a des informations de fréquentation toutes récentes, qui montrent qu'il y a un véritable intérêt et nous souhaitons accompagner cet intérêt sur le travail d'un Cinéma, dans le cadre des équipements structurants d'ici la fin du mandat. Voilà, donc ce sont des perspectives que je trouve particulièrement encourageantes avec une maîtrise financière particulièrement affirmée, telle que Daniel a pu nous la montrer tout à l'heure, voilà !

Donc, j'ouvre le Débat, donc d'Orientation Budgétaire. Madame GAZEL ? »

**Madame GAZEL**

« Alors, juste peut-être en préambule, un petit mot sur la piscine, Monsieur DIAZ vous avez qualifié l'annonce la Région d'un peu « cadeau empoisonné », moi je dirais, pas pour les Millavois, puisque finalement c'est notre volonté à la Région qui rend possible ce projet pour les Millavois dans quelques années. »

**Monsieur DIAZ**

« J'ai parlé avec la casquette des financiers ! »

**Madame GAZEL**

« Voilà ! »

**Monsieur le Maire**

« Et, je me permettrais de mesurer vos propos tout à l'heure quand même ! Parce que ce n'est pas tout d'un coup la Région qui nous offre, ou alors elle prend en charge les 13,5 millions, qui nous offre la... »

**Madame GAZEL**

« Alors, excusez-moi, je ... »

**Monsieur le Maire**

« ... c'est un sujet... »

**Madame GAZEL**

« ... je termine mon propos du coup, parce que c'est vrai que le Département était venu et en conférence de presse la piscine était déjà rénovée dans la presse, nous avons pu lire, c'était fait, c'était réglé il ne manquait que l'accord de la Région, au final on se rend compte que finalement, on est les seuls à avoir fait une annonce concrète et hier soir, non avant hier soir, pardon, Monsieur PRETRE à la Communauté de Communes, semblait souffrir du même mal que moi au niveau de « mensonge intellectuel », qui consiste à ne pas avoir de dossier déposé. Mais bon, ce n'était qu'une parenthèse. Pour en revenir au Débat d'Orientation Budgétaire, donc vos orientations budgétaires, nous semblent bien ternes. Eh oui ! La forte augmentation d'Impôts que vous infligez aux Millavois et que vous qualifiez de « ballon d'oxygène », vous rapporte plus de 2 millions d'euros en 2016 et en 2017, son seul effet mécanique compense la baisse

des Dotations de l'État. Alors là ce n'est pas les mêmes chiffres que ceux que vous nous avez transmis, Monsieur DIAZ, que vous avez présentés, alors je ne sais pas lesquels sont les bons, mais bon, moi j'étais sur 2017 à une augmentation de 140 000 € mécaniquement pour la TH et à 180 000 € pour le Foncier. Bon donc ce qui nous fait 320 000 €.

Face à ces recettes exceptionnelles tirées directement de la « poche des Millavois ». Quels projets pour l'avenir ? Vous enjolivez c'est vrai et c'est très bien, qui pourrait s'en plaindre. Mais, ce n'est pas suffisant. Quels sont vos projets pour donner un élan à Millau, pour le Millau de demain ? Toutes les collectivités qui agissent avec bon sens, priorisent les investissements sobres en fonctionnement, mais qui créent des richesses et de l'attractivité. Ici, c'est tout l'inverse, à quoi on assiste encore cette année.

Je reviendrai aussi sur les tarifs, vous dites que vous n'avez pas changé ni la qualité, ni le nombre de services au public. Vous en avez quand même changé le prix pour un qui est essentiel, qui est la cantine, la restauration scolaire, ce n'est pas une augmentation tarifaire, mais c'est une augmentation de tranche, même si on gagne moins, on paye plus et beaucoup plus et c'est les enfants qui en sont les premières victimes. Alors, j'ai été contente de lire que vous pensiez revoir ce fonctionnement, mais il faudrait le revoir très, très rapidement, je pense, parce qu'il y a urgence. Pour certaines familles c'était le seul repas équilibré de la journée. Donc, c'est dommage et puis en plus il y a des familles qui n'ont pas le choix et je ne parle pas que des familles précaires, parce que vous avez voulu stigmatiser les familles qui touchaient les Allocations Familiales, en gros pas les salariés, ce n'est pas de ça dont il s'agit, c'est aussi pour les salariés.... »

**Monsieur DIAZ**

« Vous imaginez, juste une chose, vous imaginez... »

**Madame GAZEL**

« ...punaise, est-ce que je vous interromps ? »

**Monsieur DIAZ**

« ...vous dites : « Vous avez voulu stigmatiser... » »

**Monsieur ALIBERT**

« Demande-lui qui c'est qui a la parole ! »

**Monsieur DIAZ**

« ...les populations.... Vous nous prenez pour des gens du FN, ou quoi ? C'est inacceptable ça, en terme de vocabulaire. »

**Madame GAZEL**

« Écoutez, quand vous.... »

**Monsieur DIAZ**

« Vous êtes une élue de la Région et une élue à la Ville... »

**Madame GAZEL**

« Incroyable ! Monsieur SAINT-PIERRE qui a la parole ? »

**Monsieur DIAZ**

« ...stigmatiser... »

**Monsieur le Maire**

« Vous avez la parole, Madame GAZEL ! »

**Madame GAZEL**

« Merci ! Quand la délibération est passée, vous avez dit que par souci... »

**Monsieur le Maire**

« Mais, Madame GAZEL ça s'applique pour tout le monde ! »

**Madame GAZEL**

« Pardon ? »

**Monsieur le Maire**

« Ça s'applique pour tout le monde ! »

**Madame GAZEL**

« Tout à fait ! »

**Monsieur le Maire**

« D'accord ! »

**Madame GAZEL**

« Mais, je me tais quand vous me demandez de me taire. »

**Monsieur le Maire**

« Vous, oui ! »

**Madame GAZEL**

« Bien plus vite. Donc, je reprends mon propos, mais quand vous avez présenté la délibération Monsieur DIAZ, sur la tarification de la restauration scolaire, vous avez dit que c'était par souci d'équité pour les familles qui touchaient des prestations sociales, parce que les prestations sociales n'étaient pas incluses dans les revenus, ça a été l'argumentaire que nous avons entendu ici, alors c'est de ça... »

**Monsieur DIAZ**

« Il n'y a pas besoin de la stigmatisation. Alors à part développer votre richesse de vocabulaire... »

**Madame GAZEL**

« Ah ! C'est vrai que vous nous faites du multilingue, Monsieur SAINT-PIERRE, est-ce que je peux terminer ? »

**Monsieur le Maire**

« Daniel ! Daniel ! »

**Madame GAZEL**

« Merci ! Voilà, du coup je me suis perdue, je ne sais plus où j'en suis... Voilà, alors par rapport à l'augmentation des Impôts comment demeurer attractif à Millau ? Et, comment l'être pour des nouvelles populations qui voudraient s'implanter dans notre Ville ? Quand notre taux d'imposition est supérieur de 3 % à la Taxe Habitation des autres villes de la même strate et de 9 % sur le Foncier ? C'est énorme ! Ça fait une différence d'environ 115 € pour tranche de 1 000 € à payer. Enfin, ce n'est pas comme ça qu'on va être attractif demain ! Donc, Millau est fragile, on le voit tous les jours et votre présentation le démontre également en préambule. Elle a besoin de véritables projets de développement, d'ouverture, d'attractivité pour l'avenir de ses habitants et on constate encore une fois, encore cette année que vos orientations budgétaires n'ont pas ces ambitions-là. Voilà ! »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Allez, Daniel... »

**Madame GAZEL**

« Et, juste pour terminer, excusez-moi, juste un point encore. Monsieur DIAZ, aussi je reviens sur encore une phrase : « L'équipe municipale élu, a été élue sur un projet qu'elle va mener à bien. » Votre équipe municipale, elle a également été élue sur une promesse de non augmentation d'impôt. Les Millavois pourront juger. »

**Monsieur DIAZ**

« Excusez-moi, tout à l'heure de m'être un peu emporté, mais vous savez en tant que petit fils de réfugié politique, quand on me parle de stigmatisation et qu'on me dit : « Vous stigmatisez ! » C'est forcément une réaction épidermique que j'ai. Bon, ça c'est le premier point.

Concernant la tarification de la cantine scolaire, il ne s'agit pas de stigmatiser ! Oui, nous avons dit : « Il nous paraît légitime de regarder les revenus cumulés d'un foyer, afin d'établir une équité entre la population. » Non seulement, on l'a dit, mais je revendique.

Deuxièmement, juste un petit conseil de méthode, à un moment vous avez perdu le fil de votre pensée, mais c'est parce que vous lisez et si vous lisez c'est que vous n'êtes pas intégrée, donc vous perdez souvent le fil de votre pensée. »

**Madame GAZEL**

« Peut-être quand j'aurai votre expérience et votre dextérité, Monsieur DIAZ, j'arriverai à faire mieux ! »

**Monsieur DIAZ**

« C'est bien de le reconnaître ! »

**Monsieur le Maire**

« Allez ! S'il vous plaît ! Moi, je voudrai répondre. S'il vous plaît ! Je voudrai répondre sur deux points, Madame GAZEL : - l'augmentation d'impôts, vous dites : « Vous avez été élus sur une promesse de non augmentation d'impôt ». C'est vrai, alors il faut relire en détail les phrases qui étaient prononcées sur le document de campagne. Je vous ai déjà rappelé, puisque vous avez déjà fait cette réflexion, que les perspectives budgétaires avaient été travaillées et établies sur la base qui étaient connues à l'instant « T » de la campagne électorale, sur un engagement qui avait été pris par quelqu'un d'autre, mais que tout le monde critique en ce moment. Je ne sais plus exactement où il en est ? Qui était le candidat HOLLANDE, pendant la campagne pour les élections présidentielles, qui s'était engagé dans un engagement qui était le numéro 54 ou je ne sais plus, à ne pas toucher au pacte de moralité entre l'État et les Communes. Ce n'est peut-être pas moralité ? C'est le pacte de confiance entre l'État et les Collectivités Territoriales, en ne touchant pas aux Dotations de l'État auprès de ces mêmes Collectivités. Bon, ça c'était l'État. C'était la proposition au moment de la campagne électorale et vous avez pu remarquer que même s'il y a une légère inflexion, qui n'est pas à la hauteur de ce qui avait été annoncée, parce que lorsque le Président de la République a annoncé au Congrès des Maires, moins 50 % sur la diminution, tout le monde a compris que c'était moins 50 %. On a vu que ça ne correspond pas tout à fait à moins 50 % et vous avez pu constater que même si on est à 1,5 million à la place de 1,7 que nous avons prévu, je le dis parce qu'il faut toujours avoir une échelle de valeur, je dirais, quantifiable, je rappelle que la baisse des Dotations de l'État sur la durée des trois ans, c'est l'équivalent d'une année de fonctionnement des 8 groupes scolaires de la Commune. Voilà, ça c'est du concret. C'est élément, nous ne pouvions pas l'avoir au moment des élections municipales et qu'à un moment donné, comme tous ménages, je dirais, à un moment donné quand les dépenses vont plus vite que les recettes, ça pose un problème, il y a ce qu'on appelle le fameux effet ciseaux. Voilà ! Et que l'année dernière, je le dis et je le redis, face à la baisse des Dotations de l'État, face aux, comment dire, aux services complémentaires que nous devons assurer, face aux modifications des régimes divers et variés de la fonction publique, à un moment donné, il fallait que nous mettions, nous étions dans l'obligation de mettre en face des recettes complémentaires. Je le dis très simplement, très librement ;



- le deuxième élément, quand vous dites : « C'est fade ! » Enfin je ne sais plus le terme que vous avez employé, « Vos perspectives et vous ne faites rien pour l'attractivité de la collectivité, vous ne faites rien pour l'attractivité de Millau. » Moi, je considère que tous les équipements, toute la stratégie qui est la nôtre, d'aménagement du territoire, elle va dans le sens de l'attractivité de Millau. Elle va dans le sens de l'attractivité de Millau, parce que nous intervenons sur de l'espace public et nous voyons bien que chaque fois et ce n'est pas la première fois que vous m'entendez tenir ces propos, chaque fois que nous avons une intervention forte sur l'espace public, l'espace privé à côté, lui il est générateur d'activités et cette activité générée par le secteur privé à côté c'est ça l'économie, c'est ce qui fait l'emploi, c'est ce qui fait la richesse et c'est ce qui fait le pouvoir d'achat de la collectivité. Bon, ça je crois fermement à cette réalité et quand vous me dites qu'il faut faire des équipements qui ne coûtent pas en coût de fonctionnement, pardonnez-moi je vais faire un petit retour dans le rétroviseur. Si je prends le Pôle d'Enseignement Supérieur, il nous coûte pratiquement plus de 200 ou 250 000 € par an à la collectivité. Voilà ! Alors, je voudrais qu'à ce moment vous arriviez à m'amener la preuve de la, comment dire, de la bonne gestion de l'équilibre du Pôle d'Enseignement Supérieur, c'est tout voilà ! »

**Madame GAZEL**

« C'est sûr, que s'il se vide, il va coûter cher ... »

**Monsieur le Maire**

« Mais, il ne se videra pas, vous verrez, rassurez-vous Madame GAZEL, il ne se videra pas. Madame BALTRONS, dans quelques jours ou quelques semaines, vous présentera de façon très détaillée la politique qui est la nôtre en matière d'Enseignement Supérieur. Vous verrez que le Pôle d'Enseignement Supérieur, il ne se vide pas, rassurez-vous. Il est au point, alors je ne sais pas si on peut le dire ou si tu souhaites le dire, il ne se vide pas, même au point que nous allons passer une convention avec la Communauté de Communes pour utiliser en plus, les salles d'enseignement, les salles qui sont au rez-de-chaussée de la « Halle Viaduc ». Donc, vous voyez qu'en matière de Pôle d'Enseignement Supérieur... »

**Madame TUFFERY**

« C'est déjà fait ! »

**Monsieur le Maire**

« Non, ce n'est pas déjà fait Madame TUFFERY ! »

**Madame TUFFERY**

« Ah ! Si. »

**Monsieur le Maire**

« Ah ! Ben, non, puisqu'on est obligé... »

**Madame TUFFERY**

« ?????? »

**Monsieur le Maire**

« Ha ! Bon, non. Puisqu'on est obligé de la passer, Madame TUFFERY, donc ne me dites pas c'est déjà fait. On est obligé de négocier avec la Communauté de Communes pour les modalités d'utilisation, donc si c'était déjà fait, ça ne serait pas à faire, bon voilà. Donc, pour vous montrer que non seulement le Pôle d'Enseignement, nous n'avons pas l'intention de le vider, mais qu'en plus nous faisons en sorte d'étendre le nombre de salles mises à disposition des nouvelles formations, qui vont avoir lieu à Millau.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent prendre la parole sur ce Débat d'Orientation Budgétaire ? Monsieur CHIOTTI ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Alors, moi je vais revenir sur la piscine, je me réjouis moi-aussi qu'enfin on se préoccupe de l'état de santé de cette piscine. Je suis déçu d'une, enfin il y a un point où je suis déçu, c'est qu'Hugues quand tu as été élu Maire adjoint aux Sports, tu as dit que tu connaissais mon attachement à la piscine et que tu veillerais personnellement à ce qu'on soit convié à toutes les réunions et que je fasse partie intégrante de ce projet. Bon, je sais que des réunions, vous en avez faites beaucoup et je n'ai jamais été invité, bon ça, ça fait parti du jeu, mais ce n'est pas... Je voulais savoir moi après, quand la piscine sera neuve, refaite, qu'est-ce que vous voulez en faire ? Voilà, le fonctionnement de cette piscine ? Parce que j'ai connu cette piscine, non mais vous rigolez, mais dans les années 90, elle était pleine à craquer et depuis les années 2000, elle est vide cette piscine. Voilà, donc je voulais savoir qu'est-ce vous projetez d'y faire dans cette piscine ? Parce qu'en 90, il y avait des entraînements des équipes nationales, qui venaient. Il y avait des clubs, il y avait des compétitions de Nat. Synchro., il y avait des compétitions de natation sportive et il n'y a plus rien depuis de très nombreuses années, voilà donc c'est, juste savoir ce que vous comptez y faire ? »

**Monsieur le Maire**

« Alors, deux niveaux de réponse :

- premier niveau de réponse sur les invitations aux réunions. Aujourd'hui, rassurez-vous les réunions qui ont été tenues, ont été tenues en début de mandat avec le Cabinet IPK, qui a mis en forme ce qui avait été engagé comme, je salue et je rend à César ce qui appartient à César, ce qui avait été engagé par l'Équipe précédente puisque la sélection du Cabinet IPK relève de l'Équipe précédente, pour finaliser et retravailler sur le programme d'aménagement, voilà ça c'est



le premier point. Aujourd'hui, les rencontres qui sont faites sont essentiellement portées sur la partie financement, premier point ;

- deuxième point, qu'est-ce qu'on compte en faire ? Alors, qu'est-ce qu'on compte en faire ? Je dirai que là nous aurons l'occasion d'en reparler, parce qu'il y a un des éléments majeurs qui va faire l'objet d'information, ces semaines à venir, c'est sur la structure porteuse de l'équipement, voilà, ça c'est un premier élément de réponse et sur le fait que vous constatiez un déclin d'activité donc sportive, il faut faire une analyse globale. Vous savez qu'il y a deux modes de fonctionnement dans l'année sur cette piscine. Il y a une partie de l'année, c'est-à-dire en gros, globalement dire la partie hivernale où nous sommes dans un principe de délégation de gestion et d'animation de cette piscine et puis la collectivité reprend la piscine en période estivale en régie pour la partie accueil touristique, voilà. Ce qui est vrai sur une baisse d'utilisation de la piscine, c'est son degré régulier de vieillissement et de détérioration, qui fait qu'aujourd'hui un certain nombre de grosses manifestations, qui étaient possibles encore dans les années 90, vous savez aussi bien que moi, qu'aujourd'hui ça n'est plus possible de le faire compte-tenu des conditions de sécurité. Il suffit de se remémorer l'état des vestiaires ou l'état du snack, qui est depuis un certain nombre d'années purement et simplement fermé au public, voilà. Monsieur RICHARD ? »

#### **Monsieur RICHARD**

« Oui, merci Christophe. Alors, moi je veux revenir juste l'expression « la baisse d'utilisation de la piscine municipale », elle est fautive puisque la piscine municipale, aujourd'hui est saturée en terme de créneaux de 7 heures du matin et ça tu le sais très bien, jusqu'à 22 heures quasiment donc 7 sur 7 et toute l'année. Je dis « quasiment », puisqu'on ferme très peu cet équipement. Donc, la baisse n'est pas actée, on n'a plus de 135, 140 000 entrées par an. Par contre, effectivement c'est sûrement de ça dont tu voulais parler, ce sont les événements sportifs, effectivement à l'époque il y avait un club de natation avec un Président qui était à la fois entraîneur que tu as connu et qui était une pointure dans le domaine de l'entraînement et de l'organisation d'événements, mais là ce n'est pas de notre faute, comme l'a rappelé Christophe, c'est du fait du club. Quand l'équipement sera refait, je suppose que le SOM Natation sera toujours là, ils ont recruté dans cette perspective-là Vincent THOMAS, qui est l'ancien DTN adjoint de la FFSS, comprenez Fédération Française de Sauvetage et Secourisme, DTN c'est Directeur Technique Adjoint. D'ailleurs depuis qu'il est parti, j'en parlais tout à l'heure avec les collègues, puisque nous étions en réunion pour différents diplômes de natation et autres... Il y a « le feu au lac » à la FFSS, puisque personne n'a pu reprendre le « bébé » derrière lui. C'est quelqu'un qui est une pointure, qui est aujourd'hui avec l'appui de la DRJSCS, donc la Direction Régionale Jeunesse et Sports Cohésion Sociale, est entrain de développer le niveau de formation. Je pense qu'à un moment donné, s'il a un équipement qui tient la route, ça ne marche pas très bien là je crois, non ça coupe, s'il a un équipement qui tient la route, il va aussi développer des stages, ou en tout cas essayer de devenir attractif à nouveau, pour des équipes nationales, ce qui était le cas à l'époque, Nicolas tu le sais et internationales, bien sûr avec des nageurs qui étaient olympiques et médaillés par la suite et pour effectivement d'autres équipes qui peuvent être Régionales ou Nationales, toujours dans la natation et dans les autres activités aquatiques et les autres activités sportives, voilà. Mais, effectivement les stages n'ont plus lieu aujourd'hui, parce que l'équipement n'est plus attractif, vu sa vétusté. On espère bien sûr que le jour où il y aura un bassin nordique de 50 mètres à la piscine municipale, il y aura de nouveau des clubs qui vont venir ici, c'est d'ailleurs ça que dès notre arrivée on a pris contact, puisqu'ils étaient venus ici, avec la Fédération Française de Natation et leur DTN de l'époque et puis maintenant avec le nouveau DTN pour leur dire : « Voilà, le projet existe, il avance doucement ». La première chose c'était de trouver de l'argent avant de se pencher à nouveau sur l'équipement en lui-même. Même si on a quand même avancé, comme le souligné Christophe avec la Société IBK, voilà. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Oui ? »

#### **Monsieur CHIOTTI**

« Donc, je suis entièrement d'accord avec toi, en ce qui concerne les compétitions, par contre je suis encore très souvent sur le bord des bassins et je sais que tous les ans, il y a de la demande pour faire des stages de natation à Millau et tous les ans, on refuse la plus part des stages qui veulent se présenter, voilà la question, elle était là.

Et ensuite, voilà donc vous avez mis en place des nouveaux horaires pour l'été, là pour les baigneurs en ouvrant à 11 heures au lieu de 10 heures, puisque la Ville mettait en place des cours d'aquagym pour faire des économies de se dispenser des maîtres-nageurs, d'ouvrir le matin à 10 heures. Donc je suis d'une nature curieuse, j'y suis allé moi quand même, voir comment ça se passait et j'ai vu un maître-nageur qui faisait son cours d'aquagym, ce qui est normal, un deuxième maître-nageur municipal donnait le matériel : les frites, les planches et un troisième en surveillance et il y avait 8 personnes dans l'eau, donc 3 personnes pour 8 personnes dans l'eau, je n'ai pas trouvé, enfin j'y est été deux fois le voir et deux fois c'était les mêmes conditions, donc je n'ai pas trop su où était le sens des économies, quoi ? Voilà, c'est ... »

#### **Monsieur RICHARD**

« Alors, il y a deux propos dans ce que tu viens de dire :

- d'abord, la première chose concernant la gestion de la piscine et effectivement le sens des économies, tu y est allé une fois apparemment d'après ce que tu dis sur un des cours. Nous les statistiques qu'on a sur l'occupation de la piscine

municipale entre 10 heures et 11 heures, alors je ne les ai pas avec moi malheureusement, mais ce sont des statistiques qui sont faites annuellement par la Directrice et par ses services, Directrice de la piscine municipale, Isabelle REGOURD, pour ne pas la citer, qui bien sûr s'est aperçue qu'il y avait très peu d'utilisateurs, donc sur les lignes d'eau entre 10 heures et 11 heures. Elle s'est dit, pour peut-être pour rentré un peu d'argent, on va essayer de mettre en place des cours d'aquagym, alors apparemment il faudra que je te ramène les chiffres, je le ferai avec grand plaisir, ils sont disponibles à la piscine et à la Mission des Sports. Les créneaux commencent à bien se développer et je te transférerai tous ces chiffres-là d'utilisation, voilà c'est propos-là c'est un peu les mêmes propos que ce que tu m'avais tenus concernant l'utilisation de la piste d'athlétisme et je t'ai ramené les chiffres en suivant. Effectivement, on a fermé la piste d'athlétisme à certains moments au public, puisque le créneau moyen d'utilisation était de 2,2 personnes à l'heure, voilà. Mais, je te ramènerai ça avec grand plaisir. »

**Monsieur le Maire**

« Merci pour ces précisions ! Allez la parole est à Madame AYOT, Conseillère Départementale. »

**Madame AYOT**

« Moi, je voudrai juste préciser, parce que j'ai l'impression qu'on met en doute un peu la parole du Département. Donc je vais rétablir un peu les choses. Je pense que le Département a été aux côtés de la ville de Millau dès le départ pour le projet de la piscine, que nous faisons des réunions régulièrement pour discuter ce sujet et que les engagements qu'a tenu le Président du Département seront tenus. Maintenant tant qu'au montant, il choisira son calendrier, je dirai que la Région a choisi un calendrier d'un Ministre, c'est bien de profiter de la venue d'un Ministre pour faire des annonces, le Président du Département lui choisira son calendrier, voilà. Donc, en temps et en heure il annoncera le montant qu'il donnera pour la piscine à Millau. »

**Monsieur le Maire**

« Merci pour ces précisions ! Y a-t-il d'autres interventions sur le Débat d'Orientation Budgétaire ? Donc, nous pouvons clore ce Débat, qui bien évidemment, n'a pas lieu à vote. Oui, alors une dernière remarque alors. Une dernière, dernière »

**Monsieur RICHARD**

« J'ai une dernière remarque concernant les propos de Nicolas qui sont un peu vexant pour les services, c'est qu'il remet profondément en cause la gestion de la piscine, qui est faite par les services municipaux et je trouve ça un peu regrettable parce que ce n'est pas la première fois et en Commission des Sports, qu'il remet en question cette gestion-là, donc je trouve ça regrettable et d'une et de deux, quand je pense on est élu, il faut faire la part des choses entre les différents qu'il pouvait y avoir entre le SOM Natation et la piscine et le parti pris que tu as aussi, voilà. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

## **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 10 :**

### **10. "Convention de partenariat de développement promotionnel entre la ville de Millau et Midi Libre"**

« Est-ce que je peux dire un mot, juste dire que même si nos projets ne font pas rêver Madame GAZEL, moi à titre personnel, je me dis que si en 2020, nous avons certes la Médiathèque qui sera en fonctionnement, que vous avez lancée, que nous allons nous attaché à redynamiser avec la nouvelle Directrice qui vient d'arriver, si nous avons rénové le sous-sol du CREA, en lançant un Pôle dédié au Numérique et aux Musiques Actuelles, si nous avons réalisé l'accessibilité au Musée et la rénovation de certaines salles, ce qui n'avait pas été fait depuis de très nombreuses années, si nous avons rafraîchi le Cinéma actuel et ses quatre salles, ce qui va être fait en 2017, puisque c'est budgétisé, si nous avons aussi rénové le Vieux Moulin et évité éventuellement qu'il parte à la première grosse crue. Je pense que nous pourrons être en tout cas au niveau de la Culture fier de ce bilan et également au niveau des autres projets, qui sont lancés et en tout cas pour ce qui est de la Culture, je considère que c'est un socle de la société comme l'éducation et qu'à ce niveau-là, nous n'aurons rien à nous reprocher et ça me fait, en tout cas ça titre personnel, rêver, voilà. »

#### **Monsieur le Maire**

« Délibération ! »

#### **Madame ORCEL**

« Alors, la Culture adoucissant les moeurs, nous allons attaquer la délibération, non mais c'est juste. J'essayai de ne pas perdre le fil de ce que je voulais dire parce que ça après, donc voilà !

Donc, convention de partenariat, c'est un renouvellement d'une convention de partenariat de développement promotionnel entre la ville Millau et le Midi Libre, c'est une convention que vous connaissez et que nous renouvelons, donc qui lie la ville de Millau via le Théâtre de la Maison du Peuple et le groupe Les Journaux du Midi via le Midi Libre éditions Millau. Il s'agit du « jeu des lecteurs » qui porte sur cinq spectacles choisis dans la saison 2016 - 2017 et permet d'accentuer la promotion sur ces spectacles en mettant en jeu des places au travers de ce jeu avec la parution de double encart dans le Midi Libre. Tout cela étant valorisé à hauteur de 1 000 € HT pour les deux partenaires et vous avez le détail donc de ce partenariat et des spectacles qui sont concernés, si vous souhaitez participer au jeu dans la convention, qui est annexée à la délibération. Voilà ! Et on remercie, voilà nous remercions le Midi Libre pour ce partenariat renouvelé. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci ! Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur ALIBERT ? »

#### **Monsieur ALIBERT**

« Non, pas une question. Je ne prendrai pas part au vote, c'est tout ! »

#### **Madame ORCEL**

« Oui ! »

#### **Monsieur le Maire**

« Très bien. Donc, y a-t-il des questions ? Non, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Adoptée à l'unanimité**

*(Monsieur ALIBERT ne prend pas part au vote)*

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 11 :**

**11. "Convention de partenariat de développement promotionnel entre la ville de Millau et Radio Larzac"**

« Voilà, là-aussi c'est le renouvellement de partenariat qui est en place depuis plusieurs années avec Radio Larzac et qui permet de valoriser là-aussi certains spectacles au travers de différentes actions et des émissions en direct, qui ont lieu directement au Théâtre de la Maison de Peuple sur là-aussi certains spectacles que vous retrouvez dans la Convention annexée, donc avec des rencontres – débat autour de différents thèmes, comme :

- « l'Accordéon dans tous ses états », qui aura lieu le samedi 18 février 2017, autour du concert de Vincent PEIRANI & Michaël WOLLYNY ;
- le 19 mars 2017, autour de la pièce musicale «A plates coutures », là-aussi aura lieu une rencontre - débat dans le hall du Théâtre, qui sera diffusée, bien évidemment en direct sur Radio Larzac ;
- le 13 mai 2017, autour de la pièce de Théâtre « Réparer les vivants » une rencontre - débat sur la thématique du don d'organes ;
- et le 14 octobre 2016, dans le cadre de l'exposition « De la Maison du Peuple au Théâtre de la Maison du Peuple », collecte de paroles et de témoignages oraux sur les ondes de Radio Larzac, donc c'était dans le cadre des 10 ans du Théâtre, ça.

Voilà, donc la Ville dans le cadre de ce partenariat s'engage à verser la somme de 3 000 € :

- 2 500 € qui sont financés par le Théâtre de la Maison du Peuple ;
- et 500 € puisque nous avons aussi souhaité que le Service Culture s'associe à ce partenariat.

Afin que des actions de valorisation soient mises en place avec Radia Larzac, autour d'autres actions sur le patrimoine, autour d'expositions du Musée notamment. Voilà ! »

**Monsieur le Maire**

« Merci ! Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 12 :**

**12. "Convention de partenariat saison 2016 / 2017 entre la ville de Millau et Aveyron Culture – Mission Départementale Accompagnement sur la saison culturelle du Théâtre de la Maison du Peuple"**

« Voilà, donc Aveyron Culture a pour objet de promouvoir et de développer, bon la culture sur l'ensemble de son territoire et puis surtout met en place des actions culturelles de médiation autour des spectacles qui sont programmés à la Maison du Peuple. Là-aussi, vous retrouvez dans la Convention annexée toutes les actions et le type d'actions qui seront mises en place que ce soit autour de la danse, de la musique ou du Théâtre ou des ressources documentaires. Alors, je ne vous détaille pas tout, sauf si vous le souhaitez. Que dire ? Si, peut-être une petite nouveauté, c'est que en plus des actions de médiations qui étaient mises en place jusqu'à présent, Aveyron Culture met à disposition le près de ressources documentaires que vous pouvez retrouver dans le hall du Théâtre de la Maison du Peuple, voilà ! Qui sont mis à disposition du public. Et que dire d'autre ? Vous avez le détail des spectacles autour desquels seront mis en place des actions de médiations. Ce qu'on peut souligner c'est que ça permet de renforcer tout le travail de médiation qui est important puisque ce travail de médiation nous permet entre autre d'asseoir le conventionnement, enfin la scène conventionnée avec l'État, donc c'est un travail important et c'est vrai que ce sont des actions qui ne coûtent rien à la Ville, donc c'est intéressant, voilà, de le valoriser et voilà, ce partenariat avec Aveyron Culture est très important. »

**Monsieur le Maire**

« Merci ! Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

## **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 13 :**

### **13. "Festival de Noël 2016 « Bonheurs d'hiver »:exonération"**

« Alors, Festival « Bonheurs d'hiver » donc voilà les Services de la Ville travaillent depuis plusieurs mois sur la préparation de la nouvelle édition de Festival « Bonheurs d'hiver » avec les partenaires et des associations, donc peut-être quelques mots sans rentrer dans le détail de la programmation, même si on nous sollicite beaucoup depuis quelques jours sur les dates et ce qui sera proposé. Donc, on voit qu'il y a une attente quand même, par rapport à ce Festival « Bonheurs d'hiver », qui grandit petit à petit. Donc, nous sommes en train de valider la BAT du livret, la distribution est prévue début décembre, avec une présentation de tout le programme fin novembre. Il y aura, on peut dire, plus de 70 activités proposées sur la thématique assez large des « contes et légendes » avec des associations qui nous rejoignent sur cette thématique, cette année, notamment pour travailler sur les « contes et légendes locales », avec toujours des spectacles, des ateliers créatifs, des animations, le Marché de Noël comme l'an dernier et la grande Parade. Je laisserai la parole tout à l'heure à Élodie pour vous en parler, j'en profite pour remercier toutes les associations, les partenaires, les associations de commerçants aussi qui se mobilisent depuis plusieurs mois pour préparer ce Festival. On a estimé à peu près à 70 associations au total. Le nombre d'associations qui participent à la préparation et à l'organisation du Festival « Bonheurs d'hiver », ce qui représente entre 500 et 700 bénévoles, c'est difficile à évaluer pour certains participants. Donc, c'est très important. Et puis redire que ce Festival a, bien évidemment pour vocation d'animer les festivités de fin d'année. Je pense que ça a bien fonctionné l'an dernier, puisqu'il y a une réelle attente cette année, mais également de travailler sur l'attractivité de la Ville à cette période de l'année qui est un petit peu, on va dire, délaissée, pour laquelle on nous disait que les gens partaient souvent faire leurs courses ailleurs. Je pense que l'an dernier, on a vu qu'il y avait beaucoup de monde en ville. On a eu plutôt de bons retours, y compris des commerçants, on espère que ce sera la même chose cette année. En tout cas, on met tout en œuvre pour que ça fonctionne cette année également et l'objectif de cette délibération c'est d'exonérer certains de nos partenaires par rapport aux animations qui sont mises en place dans le cadre du Festival « Bonheurs d'hiver ». Donc je vais le citer :

- Madame DESCHAMPS Laure, pour l'installation d'un Carrousel sur la place du Mandarous, qui est installé depuis de nombreuses années, donc ça c'est une exonération du droit de place qui existait déjà ;
- depuis l'an dernier aussi pour favoriser l'installation du Marché de Noël, nous exonérons la société CREATIS, qui a fabriqué tous les marchés du droit de place pour l'occupation... Qu'est-ce j'ai dit ? Les chalets, oui, donc du droit de place pour l'occupation de la place des Consuls, boulevard Sadi Carnot, logiquement les chalets resteront situés sur la place des Consuls, parce que les exposants préfèrent rester regroupés entre eux sur le Marché de Noël pour profiter aussi de toutes les animations qui sont proposées en fin de soirée ;
- exonération également du droit de stationnement pour les caravanes des exposants, qui viennent exposer cette année dans le Marché de Noël, ça c'est à titre exceptionnel cette année pour favoriser le lancement du Marché de Noël et aider un petit peu à la location de ces chalets, on devrait avoir plus de chalets cette année, à peu près le double que l'an dernier, donc ça se remplit plutôt bien ;
- et également la Société « P'Tite Frimousse » et « Laser Team », qui viendra faire une animation durant le Festival « Bonheur d'hiver » à la salle René RIEU ;
- nous exonérons également dans le cadre du Festival « Bonheurs d'hiver » toutes les associations partenaires, des frais de fluide et de SSIAP, pour l'occupation des salles municipales, voilà. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci ! Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**



**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 14 :**

**14. "Convention de partenariat entre la ville de Millau et l'office de tourisme de Millau Grands Causses pour la coordination technique et financière de la Parade de Noël 2016"**

« Voilà, donc depuis trois ans maintenant la Ville par l'intermédiaire donc du Service Culture qui organise le Festival propose, vous le savez, une « Grande Parade Féerique », et depuis l'an dernier, une convention de partenariat a été mise en place avec l'office de Tourisme pour la coordination technique et financière de la Parade de Noël. Je vais passer la parole à Élodie qui s'occupe plus particulièrement de la Parade et de l'organisation de la Parade. Juste pour dire que sans détailler le financement, le Service Culture donc sollicite le Département à hauteur de 12 000 €, enfin nous espérons avoir à nouveau 12 000 € cette année, comme l'année dernière et il était convenu que si nous obtenions cette somme :

- un tiers de la somme servirait à financer la Parade ;

- et les deux autres tiers servant à financer tout le reste du Festival, voilà.

Et je passe la parole à Élodie pour parler, sans tout dévoiler de la Parade. »

**Madame PLATET**

« Non, non. Bonsoir. »

**Madame ORCEL**

« On garde tout pour le... »

**Madame PLATET**

« Oui, donc pour compléter les propos de Karine, donc effectivement un petit point info, sur la Parade, donc c'est vrai que c'est actuellement la grande effervescence au niveau des préparatifs, donc déjà au niveau de certains élus, puisqu'on est quand même un certain nombre assez mobilisés au côté des bénévoles. La Ville, c'est vrai en collaboration avec l'Office de Tourisme et là pour répondre au-delà de la partie financière, l'aspect matériel, voilà être au côté des bénévoles et de leurs demandes. Mais évidemment, tout le mérite revient bien aux bénévoles qui sont actuellement en train de réaliser un magnifique travail, notamment au niveau de la confection de costumes, de décors, d'accessoires, de chorégraphies, etc. Voilà, tout ça fourmille de bonne volonté et c'est tout à fait magnifique de voir cet accomplissement, on va dire, de nombreux bénévoles qui œuvrent et qui ont vraiment envie de s'investir et qui attendent avec impatience les fêtes de Noël. Voilà. Mais enfin le chemin est long, c'est beaucoup de travail, pour arriver jusqu'au 17 décembre, puisque cette année donc c'est le 17 et 18 décembre.

Alors, pour être plus précis par rapport à la convention dont parle Karine, c'est effectivement un document qui lie l'Office de Tourisme et la Mairie de Millau, notamment par rapport au portage au niveau de l'organisation par l'Office de Tourisme, voilà donc on trouve le budget, qui s'élève cette année à 20 580 €. La répartition, Karine a parlé du montant de la Ville tout à l'heure, Conseil Départemental, Office de Tourisme et donc Ville de Millau. Vous avez le détail derrière. Alors pour faire un point par rapport au budget, il y a une augmentation par rapport à l'année dernière qui correspond au poste sono, puisque c'est un poste qui depuis deux ans était géré de façon un petit peu archaïque, puisqu'on ne savait pas trop au départ, où c'est qu'on allait et effectivement pour correspondre, on va dire, à l'ampleur de l'événement, qui en toute modestie regroupe quand même à peu près 10 000 personnes sur les deux jours, il faut une gestion du son qui soit adaptée à cet événement et pour des raisons techniquement explicables, puisque ça, ça dépasse mon domaine de compétences, effectivement il fallait pouvoir assurer ce point avec des moyens un petit peu plus importants, ce qui fait l'écart de budget. Voilà, après dans la convention, on trouve aussi les modalités au niveau de la communication, les interventions de la Ville, que je citais tout à l'heure et évidemment celle de l'Office de Tourisme. Voilà ? Si vous avez des questions ? »

**Monsieur le Maire**

« Merci ! Donc, avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. Merci, Madame ORCEL. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 15 :**

**15. "Raid Nature Partenariats publics privés contrats de prestation 2017"**

« Raid Nature des Collectivités Territoriales, alors c'est une délibération qui autorise le Maire ou son représentant à signer tous les contrats de partenariats publics ou privés, ainsi que tous les contrats de prestations nécessaires à l'organisation de cette manifestation. Alors, qu'est-ce que ça veut dire ? Tout simplement que nous n'augmentons pas d'un côté les tarifs pour les équipes, parce que si non comme toutes les collectivités sont touchées par des baisses de budgets, les équipes ne pourraient sûrement pas venir. Nous avons déjà des équipes qui ne viennent plus. Elles sont remplacées par d'autres certes, mais ça risque de ne pas durer. Donc, nous ne touchons pas aux tarifs qui sont proposés aux équipes et en contrepartie, nous allons essayer d'aller chercher, bien sûr, des partenaires privés, c'est aussi pour ça qu'on signe cette délibération n° 15. Nous avons des annonceurs, des partenaires privés qui vont sûrement se retirer, ou qui souhaitent en tout cas nous accompagner de façon un peu moindre, donc voilà pour toutes ces raisons il va falloir, et bien, aller chercher des partenaires et donc c'est pour ça qu'on demande dans cette délibération, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout contrat de partenariat, voilà, entre autre. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Du fait qu'il n'y ait plus de question sur le sujet, on est perdu, on attend, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Ha ! Oui quand même. Et j'ai sauté une étape là, ça c'est pour l'année prochaine, j'ai sauté une étape. Donc, il y a 4 abstentions. Voilà, merci. Donc la délibération est adoptée. »

**Adoptée par : 31 voix pour  
4 abstentions**

*(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT,  
Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 16 :**

**16. "Sports : subvention de manifestations"**

« Tout à fait, subvention de manifestations sportives pour l'événement « Nawak Run ». Alors, c'est une subvention de 100 €. Pourquoi cette subvention ? Et bien, tout simplement parce qu'à l'heure actuelle pour des manifestations qui ont besoin d'équipement électrique, nous fournissons des rallonges. Or chaque année et ça c'est récurrent depuis des années, un tiers des rallonges sont perdues par les utilisateurs, les associations, peu importe... Les autres sont dégradées, il se trouve que parfois l'agent de garde est appelé à 8 heures du matin, voir avant par une association qui souhaite un dimanche matin brancher sa sono, qui a des rallonges de la Ville, qui ne fonctionnent plus, effectivement elles sont coupées ou dégradées et c'est l'association qui a utilisé ces rallonges-là la semaine d'avant qui les a dégradées et qui a oublié d'en avertir les Services. Voilà, alors on a pris la décision de ne plus prêter de rallonges, mais par contre de fournir chaque fois que c'est nécessaire une subvention de 100 € aux associations qui ont besoin d'acheter des rallonges, voilà. Et dans quelques temps et bien, toutes les associations auront leurs rallonges et ils les géreront eux-mêmes. »

**Monsieur le Maire**

« On n'a pas entendu Monsieur DURAND, allez-y. »

**Monsieur DURAND**

« J'ai dit, vous leur faites une rallonge ! »

**Monsieur RICHARD**

« On leur fait une rallonge, Michel ! »

**Monsieur le Maire**

« Donc, y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 17 :**

**17. "Attribution de subventions aux associations sportives du Lycée général et professionnel Jean Vigo"**

« Oui, alors le Lycée Jean Vigo comme les autres Collèges et Lycées fait des résultats sportifs, là-dessus on a une grille qui est présente aux Services des Sports et en fonction des résultats obtenus, en fonction du déplacement fait en nombre de kilomètres, du déplacement fait en nombre de participants, bon etc..., etc... Ils ont droit à une subvention et à ce titre-là plusieurs sections du Lycée Jean Vigo, dont la section Association Sportive Cross, le Rugby, le Kayak Polo et l'Athlétisme vont donc toucher des subventions ;

- donc les garçons, les Juniors Garçon dans l'activité sportive qui est le Cross, alors ne comprenez pas le Moto Cross, mais le Cross à pied, la course à pied, vont obtenir une subvention de 155 €, pour une participation au Championnat de France qui se déroulait à Nantes en janvier ;

- ensuite le Rugby, les Cadettes, qui participaient aux Championnat de France A3, vont toucher 330 € ;

- le Kayak Polo, eux pareil qui étaient sur une participation qualifiée aux Championnat de France 195 € ;

- l'Athlétisme, là se sont pour des Certifications juge-arbitre qui sont demandées aux structures et là ils vont toucher 70 €.

Ce qui fait un montant total de subventions de 750 €. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. Merci, Monsieur RICHARD. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur NIEL rapporte la délibération n° 18 :**

**18. "« L'assiette en baskets » : contrat avec l'Agence Régionale de la Santé en Midi-Pyrénées"**

**Monsieur le Maire**

« L'assiette en baskets » : contrat avec l'Agence Régionale de la Santé en Midi-Pyrénées, il faudra penser à évoluer et intégrer Languedoc-Roussillon.

**Monsieur NIEL**

« Comme chaque année ! »

**Monsieur le Maire**

« Non, c'est l'appellation de l'Agence Régionale de la Santé qui ne s'appelle pas Occitanie, mais pour l'instant Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées. »

**Monsieur NIEL**

« Pardon, excusez-moi. Alors, vu l'article 1431-2 du Code de la Santé Publique, vu la délibération en date du 04 février 2009, portant la ville de Millau, « Ville active du programme national nutrition santé », vu la délibération du 18 novembre 2009, créant « L'Assiette en baskets », vu la décision de l'ARS Midi-Pyrénées de financer au titre du Fond d'Intervention Régional pour l'année 2016 adressé par courriel le 22 septembre 2016, considérant que l'action « L'Assiette en baskets » est initiée et conçue par la ville de Millau est conforme à ses missions et s'inscrit dans le cadre des priorités régionales de santé publique définies par l'ARS, considérant que le Comité de Pilotage du projet « L'Assiette en baskets » a évalué en juillet 2016 les résultats des actions engagées en 2015 et 2016, considérant que selon les recommandations de l'Agence Régionale de Santé le projet de « L'Assiette en baskets » 2016 -2017 vise à sensibiliser le plus grand nombre de personnes quelque soit l'âge, la catégorie socio-professionnelle, le niveau de sensibilisation à la promotion de la santé, considérant que l'ARS Midi-Pyrénées accepte de contribuer au projet pour un montant de 27 500 €. La ventilation du budget est décidée par l'ARS.

Il convient à ce titre de conventionner avec l'ARS.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission des Sports du 10 novembre 2016 :

- d'approuver les termes du contrat ci-joint ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat annuel 2016 en mettant en œuvre « L'Assiette en baskets » ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir la subvention de 27 500 € ;

- et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Monsieur le Maire**

« Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur RICHARD pour une remarque ? »

**Monsieur RICHARD**

« Alors, une remarque sur ce dossier, c'est un dossier qui est porté à la fois par la Mission des Sports et par l'équipe à Bernard, c'est Isabelle REGOURD en fait qui est Directrice de la piscine municipale de Millau, qui s'occupe de monter

les dossiers en collaboration, bien entendu avec les associations. Isabelle REGOURD a bien sûr ce dossier en charge qui est intéressant et elle a réussi encore une année à ramener de l'argent, ce qui n'était pas évident puisqu'il faut savoir que du côté des Services de l'État nous avons baissé de façon vraiment importante les subventions aux associations et les aides aux associations, même dans ce cadre-là. Je voulais souligner qu'en plus de s'occuper de la Santé sur la piscine, c'est elle, même s'ils ont une DSP de 10 mois sur le SOM Natation, qui s'occupe de l'entretien de la piscine, c'est elle qui s'occupe de l'ensemble des créneaux toute l'année de la piscine municipale, avec les différents utilisateurs qui sont le SOM Natation, qui est le Club de Triathlon, le Club de Plongée, les Services de l'État donc Pompiers, Gendarmerie, Police, Douane, etc. avec l'ensemble des écoles donc écoles primaires, écoles secondaires, publiques et privées, voilà tout ça c'est géré aussi par la Directrice des Sports, qui n'est pas à la piscine deux mois par ans comme on pourrait l'imaginer, puisque j'ai vu il n'y a pas très longtemps un article dans la presse et on avait l'impression que c'était le SOM Natation, qui gérait la piscine les 10 autres mois. Non, le SOM Natation effectivement a une DSP, mais tout ce que je viens d'énoncer et l'entretien qui est copieux, puisque comme le disait Nicolas, la piscine est vraiment vétuste et l'entretien est géré par le Service des Sports et la Directrice donc de la piscine municipale, Isabelle REGOURD. Voilà. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Donc, y a-t-il des questions, cette fois ? Donc, s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **Monsieur NIEL rapporte la délibération n° 19 :**

#### **19. "« L'Assiette en baskets » : ventilation de la subvention de l'Agence Régionale de la Santé aux associations partenaires"**

« Vu l'article 2311-7 du code général des collectivités territoriales, vu la délibération du 17 novembre 2016, que nous venons de prendre. Considérant que les subventions versées à titre exceptionnel, soit au titre d'actions, soit au titre des manifestations, sont concernées par ces dispositions, considérant qu'il est proposé de répartir entre les différentes structures ci-dessous la part de subvention attribuée par l'Agence Régionale de Santé, qui correspond aux actions qu'elles doivent mettre en place :

- alors l'association Myriade 1 300 €, favoriser et soutenir l'activité physique et sportive ;
- le Logis Millavois 1 700 €, favoriser et soutenir l'activité physique et sportive et meilleure alimentation pour les publics défavorisés ;
- action Effervescence 3 000 €, à l'occasion de « Pâques au Parc » proposer des animations ludiques et pédagogiques à propos des bienfaits d'une alimentation équilibrée et variée ;
- les centres sociaux Millau Tarn et Causses 8 800 €, sensibiliser les familles, enfants et adultes à une alimentation équilibrée à petits budgets et à l'activité physique de manière ludique, ainsi qu'à la prévention de la sédentarité promotion de l'activité physique des enfants et des adolescents ;
- association E.V.E 1 000 €, promotion et incitation à la mobilité active au quotidien pour une meilleure santé. Proposer des animations ludiques et pédagogiques à propos des bienfaits des déplacements doux au quotidien ;
- les Jardins du Chayran 2 600 €, deux publics distincts les enfants et les salariés en insertion :
  - les enfants c'est accueil au jardin de 150 enfants issus des écoles de Millau et du centre de loisirs au cours d'une journée découverte du jardin avec pique-nique et participation à un atelier plantation ;
  - le deuxième : les salariés en insertion, composer et cuisiner des menus équilibrés adaptés à l'exercice d'un emploi d'aide maraîcher. Préserver ses capacités motrices par une activité physique quotidienne adaptée à l'exercice des fonctions d'aide maraîcher ;
- le Bar'bouille 1 000 €, « Plaisir, goût et bien être », jardinage, cuisine et conseils diététiques feront l'objet de plusieurs ateliers en direction de jeunes parents et leurs enfants fréquentant ce lieu associatif.

Le delta entre les aides versées aux associations et la totalité de la subvention, qui est de 27 500 €, sachant que ce total-là était de 19 400 €, attribuée par l'ARS sert à financer la participation des différents services de la Ville : éducation, jeunesse, sports, au programme « L'Assiette en baskets ».

Considérant que chaque action donne lieu à la signature d'une convention fixant les engagements de chacune des parties pour le versement de la subvention.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission du 10 novembre 2016 :

- d'autoriser le versement des subventions suivantes :

- - Myriade 1 300 € ;
- - Logis Millavois 1 700 € ;

- - Effervescence 3 000 € ;
- - Centres sociaux Millau Tarn et Causses 8 800 € ;
- - E.V.E 1 000 € ;
- - Jardins du Chayran 2 600 € ;
- - Bar'bouille 1 000 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les partenaires listés dans le tableau ci-dessus pour leurs actions dans le cadre de « L'Assiette en baskets 2016 », les crédits étant inscrit au budget 2016, TS 124, chapitre 65, fonction 40, nature 6574, ça c'est pour Monsieur DIAZ. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Oui, alors la parole est à Madame ORCEL. »

**Madame ORCEL**

« Juste, il me semble qu'il est important de préciser que la ventilation des sommes ne fait pas, ce n'est pas la Ville qui décide de la ventilation des sommes, mais c'est l'ARS à Toulouse qui choisit les projets qui sont présentés et qui décide des montants qui sont attribués à chaque projet, et ça depuis le début, mais malgré ça je ne prendrai pas part au vote. C'est important de le dire. »

**Monsieur NIEL**

« Tout à fait ! »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Donc, y a-t-il des questions? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci beaucoup. »

**Adoptée à l'unanimité**

*(Madame ORCEL ne prend pas part au vote)*

**Monsieur NAYRAC apporte la délibération n° 20 :**

**20. "Subventions façade – périmètre 2017"**

« Bien, chaque année, le Conseil délibère sur un périmètre pour allouer les subventions de rénovation et de ravalement de façades.

En 2016, on avait jugé bon de se concentrer sur la place de la Capelle et les rues les plus proches, boulevard Gambetta, et on n'a pas eu le retour qu'on escomptait. Donc cette année, malgré des courriers qu'on a envoyés à tous les propriétaires qui avaient des maisons ou des copropriétés qui avaient des maisons avec des façades délabrées.

Alors cette année, on a jugé bon de prendre un périmètre beaucoup plus important, on garde les mêmes bases c'est-à-dire rue de la Capelle et boulevard Gambetta et les rues qui jouxtent et on a agrandi ça avec tout le centre ancien, boulevards compris et la rue de la Liberté et la rue du Barry. Alors, Monsieur ALIBERT désolé, il n'y a pas la rue Alfred Guibert, vous avez fait votre immeuble trop tôt. Donc, voilà où on en ...

**Monsieur ALIBERT**

« ???????? »

**Monsieur NAYRAC**

« Je sais, c'est pour ça que je le dis, donc voilà où on est, donc il est demandé au Conseil d'approuver ce périmètre, je ne vais pas vous lire toutes les rues du centre ville, puisque sinon vous allez m'en vouloir tous, donc voilà où on en est. Alors, on recevra les dossiers, en fonction de la réception des dossiers on n'ira pas plus loin que le budget qui nous est bien sûr alloué pour refaire ces façades. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Avez-vous des questions? Oui, Monsieur CHIOTTI ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Je l'avais déjà dit à un précédent Conseil, ça aurait été bien que la rue Louis Blanc y soit dedans, là. »

**Monsieur NAYRAC**

« Rue Louis Blanc ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Parce qu'elle est vachement fréquentée et puis vraiment elle part aussi en vrac, quoi ? Donc, ça aurait été bien que, voilà j'ai été surpris de ne pas y voir dedans, mais bon, voilà ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Ça peut se faire ! »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais on peut modifier ? »



**Monsieur NAYRAC**

« Oui, ça peut être modifié ! »

**Monsieur le Maire**

« Mais c'est une bonne remarque. »

**Monsieur NAYRAC**

« Bonne remarque qu'on pourrait rajouter. »

**Monsieur CHIOTTI**

« ??????? »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui, tout à fait ! »

**Monsieur le Maire**

« Pardon ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Il ne dit pas que des conneries ! »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Donc, est-ce qu'il est possible d'intégrer cette remarque en cours de Conseil, comme-ça, ça sera directement à la délibération finale ? Oui. Donc, voilà, la rue Louis Blanc sera intégrée à cette délibération.

Bien, y a-t-il des questions ? Non, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 21:**

**21. "Lieu-dit St Peyre Nord : promesse de vente et d'acquisition avec la SAFALT pour régularisation foncière"**

« Alors, c'est une régularisation foncière au lieu dit Saint Peyre Nord, qui se trouve en haut de l'échangeur du péage, qui a pour but d'échanger l'emprise du chemin rural d'une parcelle cultivée, contre une emprise bordant cette parcelle. Cet échange se fait par l'intermédiaire, bien sûr de la SAFALT. Elle est déjà concrétisée sur le terrain, mais cette délibération permettra d'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de vente et d'achat, après bien sûr un avis favorable d'une enquête publique. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Donc, s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

## **Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 22 :**

### **22. "Délimitation du DP A 75 – Transfert dans le domaine public communal"**

« Bien, la Municipalité voulant se préserver quand même la possibilité du contournement ouest de Millau par l'existant, il est donc demandé, selon les plans transmis par les Services de la DREAL, le reclassement domaine public du parking extérieur jouxtant l'aire de repos du Viaduc, la voirie d'exploitation contournant l'aire et de l'emprise de la voie de la pile P2 à Brocuéjous. Donc, je ne sais pas si vous voyez tous, c'est la montée qu'on prend lors des 24 km, le contournement du parking et puis le petit parking, où on peut aller de l'église Saint-Pierre.

Aussi, il est demandé au Conseil, après avis favorable de la Commission Aménagement Urbain du 08 novembre :

- d'approuver les nouveaux plans délimitant les emprises à transférer dans le domaine public communal, concernant les sections cadastrales ZC, ZB, ZD et YM :

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces en découlant. »

### **Monsieur le Maire**

« Donc c'est une..., s'il vous plaît ! C'est une délibération importante, alors vous avez tous compris de quel secteur il s'agissait et vous savez si vous suivez les assemblées générales de l'association, donc de Gandalou, des Aumières – Gandalou, qu'il y a une réflexion, enfin en tout cas une interrogation de leur part sur les trafics qui pourraient être induits par les véhicules sortant de l'autoroute ou arrivant de la départementale donc en direction donc de Saint-Beauzély, là et qui profiteraient donc des voies qui sont parallèles à l'autoroute pour arriver par l'intermédiaire du Centre Hospitalier, je crois que c'est le boulevard Marty, je crois ou quelque chose comme-ça, pour en quelque sorte, se servir de raccourci, être : soit partir dans les zones basses donc des zones d'activités ou alors autre possibilité aller rejoindre par le pont submersible, Saint-Georges et puis au-delà Saint-Affrique, voilà donc il y a cette interrogation. Donc on a déjà fait, ça fait l'objet d'une présentation en Commission Travaux et Commission de Circulation, je crois, nous avons fait une enquête origine-destination pour voir quelle était la réalité de ce trafic et une des possibilités serait effectivement de travailler sur un contournement qu'on qualifie de ouest-nord-ouest de ce secteur-là, plusieurs et depuis longtemps hypothèses, alors ont été émises de travail, ont été émises là-dessus avec des dispositifs de franchissement du ravin de Sainte-Marthe, etc., etc. et puis il y a quand même le principe de dire : « Est-ce qu'il n'est pas possible de requalifier des voiries existantes plutôt que de créer d'autres choses ? ». Ces voiries existantes étant pour aller dans le sens nord-sud ou de partir donc du rond-point des Bergers, jusqu'au rond-point du Haut des Aumières où il y a le château d'eau et donc à partir de là de ce rond-point du château d'eau longer l'autoroute jusqu'au parking donc qu'il y a donc coté sud de l'autoroute et à partir de là, avoir une capacité de contournement de l'ouvrage hydraulique, là il y a un bassin de récupération et puis ensuite aller récupérer la piste, ce qu'on appelle à l'époque la piste de chantier, qui a été retalutée à l'issue du chantier, mais dont à priori la structure inférieure de roulement, je dirais, est toujours présente pour arriver à avoir un accès sur la route de Peyre pour l'ancienne route de chantier. Alors, ça n'est pas une autoroute, on est bien d'accord, mais je pense que nous avons des voiries ne serait-ce que sur le périmètre de la Communauté de Communes qui sont toutes aussi pentues et tout aussi, j'allais dire, tortueuses. Donc, il était important pour nous de nous positionner sur la récupération dans le domaine public communal de ces voiries pour ne pas hypothéquer cette possibilité-là parce que tout simplement au moment de la renégociation du périmètre concédé auprès d'Eiffage pour le Viaduc, l'ensemble de ces voiries et notamment ce qu'on appelle la piste nord avait été intégrée au périmètre concédé au profit d'Eiffage, voilà. Donc, plus au titre du patrimoine public. Donc, il a fallu que nous ayons une nouvelle réunion sous la présidence donc du Préfet avec la DREAL, la sous-Préfecture, Eiffage et les Services de l'État concernés pour arriver à renégocier le retrait de ces voiries de l'espace concédé à Eiffage pour que cela puisse être versé au patrimoine public communal encore une fois dans la perspective de ce que je vous ai dit tout à l'heure. L'idée c'est qu'à terme, vraisemblablement nous passions une convention d'utilisation avec la Communauté de Communes puisque la Communauté de Communes utilise cette voie à des fins touristiques pour les visites du Viaduc et donc tant que, je dirais, les projets ne seraient pas concrétisés de ce contournement par ces moyens-là, la piste serait mise à disposition de la Communauté de Communes à des fins touristiques, donc voilà pourquoi, je dis qu'elle est importante parce qu'elle répondra peut-être à une des interrogations des riverains qui sont sur ces quartiers hauts de Millau, voilà.

Y a-t-il des questions, donc sur cette délibération ? Oui, Monsieur FABRE ? »

### **Monsieur FABRE**

« Oui, ce que vous disiez par rapport au..., quels sont véritablement les besoins, c'est bien je trouve de réserver cette espace, mais est-ce que vous avez évalué les besoins en matière de circulation ? Est-ce que ça correspond à une demande touristique ou alors à demande locale ? Par rapport au passage, ou à cette utilisation prévue ? »

### **Monsieur le Maire**

« Alors, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure avec ce qu'on appelle l'enquête origine-destination, c'est-à-dire tout simplement, on se met aux deux extrémités du tracé et on voit ce qui rentre d'un côté et sort de l'autre et vice-versa. Donc, je pense qu'il faut qu'on affine ces dispositions, c'est la raison pour laquelle je vous dit : « Peut-être », je mets au conditionnel parce qu'aujourd'hui sur les premières informations qu'on a, je dirais, l'utilisation à des fins de contournement en direction de Saint-Georges et de Saint-Affrique n'est pas, on va dire, évidente voilà. Alors, je ne dis pas qu'elle n'y est pas, mais proportionnellement au nombre de comptages qui a été fait, ça n'est pas prépondérant,

voilà. Par contre, effectivement on peut constater qu'il y a une utilisation de ces voies pour descendre sur les quartiers hauts pour aller plutôt couper sur la plaine des Ondes ou des choses comme-ça et dans ce cas-là, je dirais, qu'il faut se rendre à l'évidence que forcément un contournement ne serait pas utile. Donc, c'est la raison pour laquelle je pense très sincèrement qu'il était bon par souci de précautions d'intégrer ces voiries dans le domaine public communal pour ne pas, j'allais dire, hypothéquer l'avenir. Après la faisabilité de la chose, du contournement par ces moyens-là, je pense qu'il y a encore du travail d'étude et de comptage à faire pour être certain de l'option, quoi voilà. Donc, l'idée c'était on revient, parce que si on avait laissé partir tel que c'était prévu, si ne nous étions pas alarmés sur le passage au transfert du secteur concédé d'Eiffage, on était cuit ! Voilà, donc il y a un seul point que nous n'avons pas réussi encore à éclairer et qui fera probablement l'objet d'une DUP donc qui devra être engagée plus tard, c'est que la parcelle qui a été concédée autour des équipements, notamment un bassin d'eau, si vous allez, vous savez quand on monte voir le Viaduc sans passer par l'autoroute, au petit parking donc après la chapelle sous le parking, il y a un réservoir d'eau qui fait partir du secteur concédé d'Eiffage, sur une parcelle qui descend très bas dans le versant et si on doit imaginer un contournement par cet endroit-là, à un moment donné, il faudra qu'il y est une DUP pour remonter les limites de propriété du secteur concédé d'Eiffage simplement au périmètre immédiat du bassin, voilà. Donc, c'est un détail, mais on n'est pas rentré dans ce niveau de précisions, voilà. Oui, remarque. »

#### **Monsieur RICHARD**

« Alors, en terme d'usager lambda, on va dire, je ne sais pas si c'est bien ou pas, l'étude nous le dira. En terme de tourisme sportif c'est une bonne chose. On a à Millau la chance d'avoir une descente permanente et c'est assez rare en milieu, on va dire, de moyenne montagne, même si on n'est pas tout à fait en milieu de moyennement montagneux, parce que pour avoir une descente homologuée par la Fédération Française de Cyclisme, ce qui est le cas de la nôtre, il faut avoir un certain dénivelé. Du coup, on trouve les descentes homologuées proches de chez nous, que dans le Massif Central ou sinon dans les Pyrénées et il n'en existe pas ailleurs. On a donc ici un lieu d'entraînement qui est intéressant, le problème c'est que pour pouvoir remonter les utilisateurs, on est obligé de faire le grand tour, bien sûr et là ils auraient une remontée directe et avec les nouveaux VVT de descente ou enduro dit « électrique », il y aurait des possibilités de faire des rotations plus facilement, ce qui ne serait pas la cas s'ils devaient faire le tour à chaque fois, enfin c'est plus qu'ils faisaient le tour à chaque fois. Voilà, donc pour l'utilisation de cette piste et pour la discipline qui est la descente VTT, sachant que nous avons quand même trois pilotes internationaux à Millau :

- Marine CABIROU, qu'on ne cite plus, Championne du Monde Junior ;
- son frère qui fait partie du Top 15 Mondial, qui avait déjà gagné la Coupe de France Élite ;
- et Dylan LEVESQUE qui est 5<sup>ème</sup> Français.

Voilà donc c'est une vitrine pour nous et je pense que ça serait bien, bien sûr que si ça se faisait pour pouvoir à nouveau, voir revenir des jeunes sur des vélos, venir s'entraîner ici, quoi ? Parce qu'elle est très prisée, elle est très technique et beaucoup moins roulante que dans les Alpes ou dans les Pyrénées, voilà. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci et s'il n'y a pas d'autres questions pour conclure sur cette délibération, avant de passer aux votes, moi je tiens à souligner quand même la compréhension donc d'Eiffage, donc la compagnie du Viaduc de Millau, plus exactement, sur ces dispositions au cours de nos rencontres, nos entretiens et de nos négociations, voilà. Donc, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 23 :**

**23. "Transfert de domanialité Département / Commune du boulevard urbain (RD 809)"**

« Donc, suite aux travaux d'aménagement de la D 809 en boulevard urbain, il va falloir régulariser la domanialité de certaines sections. Il y a donc lieu de définir, par convention les conditions techniques, administratives et financières de la gestion des ponts entre les giratoires de Cureplat et du Larzac, suite aux modifications des bretelles de raccordement en rive droite du Tarn sur la route départementale 809.

La présente délibération a donc pour objet d'une part de transférer, à titre gratuit, l'ensemble des emprises, il y a 70 900 m<sup>2</sup> du domaine public départemental au domaine public communal et, d'autre part, d'autoriser la signature de la convention. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame HELLI rapporte la délibération n° 24 :**

**24. "Mandat spécial dans le cadre du jumelage avec Mealhada"**

« Dans le cadre des rencontres régulières entre les deux villes jumelles, les élus Millavois se sont déplacés à Mealhada afin d'entretenir les relations partenariales déjà nouées.

Aussi, Madame Nathalie FORT, Monsieur Thierry SOLIER et Monsieur le Maire sont partis à Mealhada du 02 au 06 novembre 2016. Le remboursement des frais se fait sur présentation des factures.

Aussi il est demandé ce soir au Conseil Municipal :

- de donner mandat à Monsieur le Maire, Madame Nathalie FORT et Monsieur Thierry SOLIER, vu qu'ils se sont rendus à Mealhada ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Je ne sais pas si on y arrivera. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Alors, je regrette que Madame DALLE ne soit pas là pour la remercier donc de nous avoir accueillie sur ce voyage du comité de jumelage, pendant les 3 jours que nous avons passés avec eux, pour rencontrer à la fois une population très sympathique et une ville jumelle très accueillante et donc je prie Bernard SOULIE en sa qualité de membre du comité de jumelage de la remercier pour nous. Voilà. »

**Monsieur SOULIE**

« Sans problème, ce sera fait et j'y ajouterai simplement, qu'il y a eu trois temps forts, lors de ce voyage :

- la rencontre des deux Maires, les 02 et 05 novembre ;

- ensuite le deuxième temps fort, c'était la rencontre des Templiers, puisqu'il y a des Templiers, il y a un historique Templier à Mealhada et donc Monsieur MIQUEL a fait un rapprochement entre les Templiers de Millau et de Mealhada ;

- et le troisième temps fort c'était bien sûr, le Marathon de Porto où cinq de nos participants ont fait le Marathon de Porto et ils ont fini, donc c'est remarquable que les cinq qui ont participé, ont fait le Marathon de Porto. »

**Monsieur ????????**

« Mais, on nous avait parlé d'autres.... »

**Monsieur le Maire**

« Non mais, Bernard oublie un sixième temps fort, qui était le cochon grillé. »

**Monsieur SOULIE**

« Oui bien sûr, d'ailleurs ... »

**Monsieur ????????**

« A deux reprises, vous l'avez apprécié .... »

**Monsieur DURAND**

« Qu'est ce que vous entendez par Marathon de Porto ? »

**Monsieur SOULIE**

« C'est un 42 km 195 classé.... »

**Monsieur le Maire**

« Ce n'est pas la route des vins, Monsieur DURAND. Merci. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

**Madame HELLI rapporte la délibération n° 25 :**

**25. "Création du service « Enseignement et formation »"**

« La Municipalité souhaite poursuivre son engagement pour le développement de l'Enseignement Supérieur et la Formation Professionnelle en tant que composante indispensable au développement économique et touristique.

La ville de Millau est engagée dans le développement de l'Enseignement Supérieur et accueille de nombreux étudiants dans des formations supérieures comme celles de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aide-soignant, de l'Institut 2ISA, de la C.C.I. et du CNAM. On trouve également le DUT Information-Communication, une licence professionnelle de l'Institut National Universitaire Champollion, deux BTS au Lycée Jean Vigo. Selon le cursus d'études choisi, les étudiants qui sont à peu près au nombre de 500, passent entre un et trois ans à Millau.

A ce jour, un personnel de cadre A occupe à mi-temps le poste de chargé de mission Enseignement Supérieur, cette personne est rattachée au Pôle Animations et Vie Locale. On propos ce soir la création d'un véritable service dédié à l'Enseignement et la Formation composé d'un personnel dédié ayant pour mission principale :

- un, le pilotage pour le développement de l'offre de formation, en cohérence avec les besoins du territoire ;
- deux, le conventionnement et le suivi du contrat de site ;
- et en trois, la gestion et le suivi des conventions de partenariat avec les partenaires de la formation et collectivités locales engagées dans la thématique de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle.

Considérant que la composition de ce nouveau service serait la suivante, à savoir :

- un cadre A qui occuperait sa mission à hauteur de 30 % d'un équivalent temps plein ;
- un gestionnaire administratif à temps plein ;
- et un agent polyvalent à mi-temps.

Ce service serait, bien sûr rattaché au service Éducation.

Ce que je peux apporter de plus surtout en terme d'agent, c'est que c'est un service nouveau qu'on crée, mais avec les moyens du bord, à savoir qu'il n'y aura aucun rajout de poste, voilà.

Le catégorie A, c'est un cadre qu'on a déjà, le gestionnaire administratif pareil, ça sera en interne et l'agent polyvalent pareil aussi ça sera en interne.

Donc, je ne sais pas si peut-être Christelle ou ... »

**Monsieur le Maire**

« Oui, Christelle BALTRONS SUDRES va compléter les propos. »

**Madame HELLI**

« Ah ! Pardon, je finis quand même aussi il est proposé au Conseil Municipal après avis favorable du Comité Technique du 12 octobre 2016 :

- de créer donc ce service de l'Enseignement et Formation ;
- d'assurer directement ce service ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Christelle ? »

**Madame SUDRES BASTRONS**

« Bon, Laaziza, merci tu as vraiment bien expliqué le service, son rôle, le personnel qui va être dédié, je ne dirai pas il serait rattaché, je vais le dire au présent, il est rattaché, voilà depuis le 02 novembre précisément, le service existe. Donc, Monsieur le Maire souhaitait vraiment un véritable service avec du personnel dédié et des missions comme tu les as citées tout à l'heure. Il y a une mission aussi que j'aurais voulu rajouter à ce que tu as cité, c'est la promotion du Développement de la Vie Etudiante, parce que c'est aussi au cœur de nos préoccupations, voilà. Développer la formation, bon vous en avez aujourd'hui la preuve avec l'arrivée par exemple du BPJEPSAAN, donc c'est un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sports Activité Aquatique de la Natation, donc c'est une formation qui a ouvert cette année.

En 2017, vous allez aussi pouvoir noter l'arrivée d'un nouveau centre, pardon le BPJEPSAAN, c'est avec le SOM Natation et en collaboration avec le CNAM.

En 2017, vous allez pouvoir aussi observer l'arrivée du MUC, donc le Montpellier Université Club, qui va dispenser un PBJEPS donc toujours pareil, le Brevet Professionnel donc celui-ci ça s'appelle APT, donc Activité Physique pour Tous, l'idée c'est de former des professionnels de l'éducation physique, un petit peu tout public, voilà.

Nous avons aussi un autre centre de formation, qui souhaite s'implanter, qui s'appelle l'EMSAT, c'est l'École des Métiers du Sport et de l'Animation Touristique de Perpignan, qui veut proposer un CQP, donc qui est aussi un BPJEPS, Gym et Force Animateur Touristique sur Millau pareil premier trimestre 2017.

Nous sommes déjà entrain de travailler sur la rentrée 2017 et notamment l'arrivée d'une nouvelle formation de niveau II, mais là je ne peux pas vous en dire d'avantage, mais voilà c'est vraiment très, très bien engagé. Et nous travaillons aussi sur un projet d'une première année de Licence Générale, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Merci pour ces précisions. Y a-t-il des questions ? Je ne sais pas. Il n'y a pas de question. Merci beaucoup pour ces explications, donc ce qui montre, s'il en était besoin notre engagement en matière, alors je dirais, d'enseignement et de formation au sens large du terme. Donc, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Oui, pardon. Encore une remarque. Ah non ! »

**Monsieur RICHARD**

« Je m'abstiens sur la délibération. »

**Monsieur le Maire**

« Donc une abstention. Abstention ou ne prend pas part au vote ? »

**Monsieur RICHARD**

« Je ne prends pas part au vote. »

**Monsieur le Maire**

« Donc, Hugues RICHARD ne prend pas part au vote. Donc, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. Et encore merci pour ces précisions. Merci Laaziza. »

**Adoptée à l'unanimité**

*(Monsieur RICHARD ne prend pas part au vote)*

**Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 26 :**

**26. "Prise en charge de destruction de nids de frelons asiatiques"**

« Oui, Merci Monsieur le Maire. En fait, il nous est arrivé la même mésaventure que l'année dernière c'est-à-dire que malgré les efforts de communication que nous faisons auprès de la population pour prévenir de la prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques, malheureusement il y a une personne qui n'a pas compris ou qui n'avait pas fait la demande et qui a fait intervenir chez elle une entreprise privée et qui s'est rendue compte après l'intervention, qu'il y avait une délibération qui prévoyait une prise en charge financière, donc comme l'année dernière, à posteriori on vous demande de bien vouloir accepter de rembourser Madame ANINAT de la somme forfaitaire de 65 €, qui est le coût de prise en charge par la Ville de la destruction des nids de frelons asiatiques, qui sont très dangereux pour notamment nos apiculteurs. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 27 :**

**27. "Aménagement du gîte de la Maladrerie : demande de subvention des travaux : approbation du plan de financement"**

« Oui, nouvelle délibération, puisqu'on avait déjà délibéré sur le sujet, mais dans le cadre des nouvelles procédures de la nouvelle Région, il nous faut dans le cadre de l'envoi du dossier, envoyer la délibération qui comprend le plan de financement complet, donc je vous remets cette délibération afin de mettre aux normes le gîte de la Maladrerie. Les travaux sont censés débuter tout début janvier. On est dans la période, je crois, on va bientôt lancer les appels d'offre. On est dans la constitution du DCE et donc le budget qui vous est joint prévoit 281 238 € de travaux, dont une prise en charge à hauteur de 27 900 € de la part de la Région pour la partie énergétique et 37 340 € pour la partie accessibilité, 60 000 € pour la Communauté de Communes Millau Grands Causses et 156 000 € pour la ville de Millau. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions sur ce sujet, que nous avons déjà évoqué en Conseil ? Donc s'il n'y a pas, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. Merci, Monsieur LEFEVERE. »

**Adoptée à l'unanimité**



## **Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 28 :**

### **28. "Délégation de Service Public de l'eau potable : lancement de la procédure"**

« Merci, Monsieur le Maire. Tout le monde autour de la table a parfaitement conscience de l'importance des deux délibérations à venir à savoir l'eau et l'assainissement. Beaucoup de choses ont été dites en début de séance, reste désormais à valider le lancement de la procédure pour la Délégation de Service Public de l'Eau, afin que tout le monde, afin que chacun soit bien informé, je vais essayer au mieux de commenter la délibération.

La commune de Millau est autorité organisatrice du service public de production et de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif.

Cette compétence obligatoire est actuellement assurée au moyen d'un contrat de Délégation de Service Public, par un contrat d'affermage avec VEOLIA EAU et ce depuis 71.

Elle a fait l'objet depuis son origine de 13 avenants.

La fin du contrat liant la commune de Millau à VEOLIA EAU est fixée au 31 décembre 2017.

Le scénario de gestion retenu est celui d'une Délégation de Service Public. Il présente l'intérêt de mettre en cohérence le service public sur le territoire concerné. Il permet également de faire supporter les risques par le délégataire et de bénéficier des capacités d'innovations technologiques du délégataire.

Ce scénario apparaît comme le mieux adapté avec :

- d'une part, la mise en place d'une autorité organisatrice chargée de transcrire dans le cahier des charges d'exploitation les objectifs politiques du futur service public de l'eau et de l'assainissement, notamment la stratégie patrimoniale, la qualité de service, la politique tarifaire, la mise en place d'indicateurs de performance et d'un dispositif de pénalités ;
- et d'autre part, une durée de contrat maîtrisée, pour permettre d'obtenir le meilleur rapport entre la qualité de service, le prix de l'eau et la capacité d'investissements.

Cet objectif conduira les candidats à formuler des propositions visant à prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et dans ce cadre, de développer des conditions d'exploitation du service sobres en énergie et enfin privilégier l'usage d'énergies durables.

Il est à noter qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, selon la loi NOTRe, les Communautés de Communes et d'Agglomérations disposeront au titre de leurs compétences obligatoires, des compétences eau et assainissement.

Considérant le rapport joint détaillant la situation actuelle du service, les objectifs de la Ville, les différents modes de gestion envisageables et enfin une analyse comparative et circonstanciée, il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 octobre dernier et du Comité Technique Paritaire du 17 novembre à aujourd'hui donc :

- d'une part, d'approuver le principe d'une Délégation de Service Public pour la gestion du service public de l'eau potable ;
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation ;
- d'approuver le lancement de la procédure de mise en concurrence, qui conduira à la désignation de l'exploitant du service de l'eau ;
- et enfin d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise et à signer tout document relatif à cette affaire. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Donc, nous avons eu longuement le temps de nous exprimer tout à l'heure, mais je sollicite des réactions s'il y en a, sinon je mets la délibération aux voix. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six voix contre. Des abstentions ? Une abstention. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée par : 28 voix pour**

**6 contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND,  
Aline DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**1 abstention**

(Denis BROUGNOUNESQUE)

**Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 29 :**

**29. "Délégation de service public de l'assainissement : lancement de la procédure"**

« Alors, effectivement cette délibération concerne l'assainissement, elle est à l'identique de la précédente et je vous propose de la faire voter dans les mêmes conditions. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six voix contre. Des abstentions ? Une abstention. Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

**Adoptée par : 28 voix pour**

**6 contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND,  
Aline DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**1 abstention**

(Denis BROUGNOUNESQUE)

**Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 30 :**

**30. "Contrat de concession de service public Fourrière automobile : lancement de la procédure"**

« Voilà, et s'agit également du lancement de la procédure. La création d'une fourrière automobile à Millau date d'environ 35 ans. Le nombre d'enlèvements à l'époque était alors très réduit.

Depuis 2010, la Ville a souhaité mettre en conformité ses pratiques avec une réglementation stricte en la matière.

C'est ainsi que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011 la gestion des véhicules gênants ou dangereux sur la voie publique est gérée sous forme d'une Délégation de Service Public.

Celle-ci arrivant à terme le 30 mars 2017 et compte-tenu de l'intérêt que représente le maintien de ce service pour la Ville, il convient donc de relancer une nouvelle procédure.

Le Comité Technique s'est prononcé de façon favorable aujourd'hui même et l'avis de la Commission Consultative des Service Public a été requis et a prononcé également un avis favorable dans sa séance du 18 octobre dernier, il est donc proposé au Conseil :

- d'approuver le principe d'un contrat de concession de service public pour la gestion de la fourrière automobile ;
- de lancer une procédure de consultation pour une durée de cinq ans ;
- de désigner Monsieur le Maire comme autorité habilitée à engager la négociation et à choisir le délégataire ;
- et enfin, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents en découlant.

Une précision, dans l'intitulé de la délibération il fait état de trois ans, je confirme bien qu'il s'agit d'une délégation de cinq ans. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 31 :**

**31. "Parking Emma CALVE : approbation de l'avenant n° 8"**

« Depuis le 12 juin 2008, la gestion du parking Emma Calvé a été reprise par la société Q-Park suite à son acquisition du groupe Epolia et de sa filiale Omniparc.

En décembre 2012, un 6<sup>ème</sup> avenant au contrat de concession du parking Emma Calvé était signé entre la Ville de Millau et la Société Omniparc permettant de constater la situation financière du parking Emma Calvé.

En novembre 2014, un avenant n°7 approuvait la fusion entre la société Omniparc et la société Q-PARK France SAS.

Aujourd'hui, pour satisfaire aux directives de l'État visant à modifier l'indexation applicable à la disparition de l'indice des charges sociales, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du projet d'avenant n°8 ci-joint ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document en découlant. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Une question Monsieur ALIBERT ? »

**Monsieur ALIBERT**

« Oui, une question. J'aimerais comprendre là, ce que ça veut dire : «Indexation applicable suite à la disparition de l'indice des charges sociales ? »

**Monsieur FAYET**

« Alors, comme vous j'en ai pris connaissance, vous me demandez quelque chose de difficile. Je ne sais pas le comprendre. »

**Monsieur FABRE**

« D'accord ! Alors comment on fait pour voter les délibérations ? »

**Monsieur FAYET**

« Vous faites comme vous voulez, Monsieur FABRE ! Oui, vous l'avez lu comme moi, j'imagine et j'ai du mal à l'interpréter donc je ne suis moi-même pas en capacité de le comprendre et vous l'expliquer c'est carrément impossible. Je ne peux pas dire mieux. »

**Monsieur le Maire**

« Daniel, tu as une ... ?

« Coupure du micro »

Non, est-ce que cela change profondément votre avis sur la délibération, Monsieur ALIBERT ? »

**Madame ????**

« On ne vote pas, quelque chose qu'on ne sait pas ! »

**Monsieur ALIBERT**

« On vote quelque chose là, et il y a personne qui comprends... »

**Monsieur le Maire**

« Alors, je vous propose pour la sérénité du débat de reporter cette délibération au prochain Conseil Municipal, comme ça, vous aurez toute la latitude possible pour avoir l'explication sur la subtilité sémantique. »

**Monsieur FAYET**

« Monsieur le Maire, une chose est sûre c'est que j'ai été honnête jusqu'au bout ! J'aurai pu me lancer dans des explications sombres que personne auraient comprises. »

**Monsieur le Maire**

« Ce qui montre, Richard, nous jouons le transparence. »

**Monsieur FAYET**

« Tout à fait, je confirme. »

**Délibération retirée**

**Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 32 :**

**32. "Rénovation de l'école Jean-Henri Fabre : subvention de travaux : approbation du plan de financement"**

« C'est la dernière, je vais essayer de faire rapide. Cette délibération a déjà été passée en octobre 2015, mais il y a des pièces complémentaires au dossier, qui ont été demandées par la Région et notamment le plan de financement définitif. Donc, c'est dans le cadre de la mise en accessibilité et d'économies d'énergie, qu'on donne aux écoles en particulier sur Millau.

La rénovation énergétique, d'un montant prévisionnel global hors taxes de 177 988 € qui correspond à :

- l'isolation thermique des toitures terrasses, pour 131 775 € ;
- le remplacement de la chaudière pour 46 213 € ;

Les travaux de mise aux normes accessibilité, pour 53 673 € :

Ces travaux sont prévus en 2 tranches : 2016 et 2017.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières des différents partenaires dont la Région Occitanie au titre du contrat unique pour la mise aux normes en matière d'accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments recevant du public : aide de la Région de 35 % du coût des travaux pour la rénovation énergétique et accessibilité au plafond maximum de 50 000 € pour chacun des deux types de travaux.

Donc, vous avez un tableau à l'arrière pour le plan de financement. On a les travaux énergétiques pour 177 988 €, d'accessibilité pour 53 673 € et les recettes pour la Ville 46 332 €, le FS IPL pour 138 996 €, la Région en accessibilité pour 18 785 € et en énergie pour 27 548 €.

Donc, on demande après avis favorable de la Commission du 24 octobre 2016 :

- d'approuver le plan de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir des aides les plus élevées possibles ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Ce que l'on peut constater c'est qu'en tout cas la nouvelle Région ne nous facilite pas la tâche, vu le nombre de délibérations que nous sommes obligés de reprendre, les unes derrière les autres, voilà donc j'espère qu'il n'en sera pas de même pour le centre nautique. Je dirais à Carole DELGA, voilà. Oui... »

**Madame GAZEL**

« ?????????????????? »

**Monsieur le Maire**

« Attendez ! Monsieur LEVEFERE avait levé le doigt, je vous en prie. »

**Monsieur LEVEFERE**

« Oui, merci. Pour apporter une réponse à la question qui a été posée par Monsieur ALIBERT à Monsieur FAYET sur la délibération précédente. En fait, parce que j'ai le même cas sur l'eau et l'assainissement, donc on aura une prochaine délibération sur le sujet. En fait, les tarifs font l'objet d'une formule de calcul, bon qui est assez complexe avec plusieurs indices, dont un indice K et beaucoup d'indices qui sont donnés par l'État via le « Moniteur », la fameuse revue pour le bâtiment et tous les contrats prévoient qu'en cas de changement d'un des index, le délégataire proposera un autre index en remplacement pour ne pas fausser les formules de calcul. Il se trouve que là, dans la proposition tarifaire il y a un des index, un coefficient qui a été supprimé, donc celui des charges sociales, charges salariales, pardon, PT en Province et le délégataire propose le remplacement du fameux indice par le coefficient des charges sociales bâtiment Province fourni par le « Moniteur », donc l'objet de la délibération, c'est justement dans la formule de calcul de l'index de changer un indice par un autre. »

**Monsieur le Maire**

« Bon, de toute façon nous avons opté de la reporter. Donc, Madame GAZEL, vous souhaitez intervenir. »

**Madame GAZEL**

« ?????????????????? »

**Monsieur le Maire**

« Alors, nous allons passer au vote de la délibération de Monsieur CONDOMINES. Donc, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Madame GAZEL**

« Je vous ai entendu parler d'un Conseil Municipal de travail le... »

**Monsieur le Maire**

« Oui, j'allai en parler à l'instant, voilà, j'allai donner l'information parce que j'ai commis une erreur lors de l'assemblée générale donc avant hier soir. Je souhaite réunir le Conseil Municipal dans une configuration de réunion de travail, c'est-à-dire sans public, sans presse, une réunion de travail sur deux sujets, donc :

- le premier sujet, qui concernera la présentation du projet en niveau APS sur le réaménagement des quais et des berges, donc là on vous présentera la totalité du déroulé donc du projet ;
- et le deuxième élément qui est d'échanger entre nous sur le schéma de développement urbain, qui a été commandité il y a quelques mois de cela à l'Atelier 2-3-4, qui maintenant est en phase de rédaction finale et sur la base de ces documents de travail, notamment documents graphiques, d'échanger donc entre nous sur ces perspectives qui sont tout simplement des options d'aménagement du territoire, voilà. Donc, ça c'est l'objectif, par contre la réunion se déroule le 08 décembre et non pas le 09, comme je l'ai annoncé par erreur lors de l'assemblée générale, voilà, 18 h 30 je crois. 18 h 30 le 08 ;

Bien, il n'y a donc pas de questions diverses. Je vous remercie pour ces échanges. Bonne soirée et à bientôt. »

## QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Millau, le 30 janvier 2016

Le Maire de Millau,

**Christophe SAINT-PIERRE**